

**Projet de Compte rendu de la réunion de la C.N.E.A.C.  
Du Mardi 28 octobre 2014  
A la SOCIETE CENTRALE CANINE A AUBERVILLIERS**

A présenter à l'approbation du prochain comité de la S.C.C

[Communication du président](#)

[Dossier Juges](#)

[Propositions du G.T. Obérythmée](#)

[Propositions du G.T. Informatique et Licences](#)

[Propositions du G.T. Handis](#)

[Propositions du G.T. Grands Evénements](#)

[Propositions du G.T. FLY-BALL](#)

[Propositions G.T. Chiens Visiteurs](#)

[Propositions G.T. Cani-Cross](#)

[Propositions G.T. Attelage](#)

[Propositions G.T. Agility](#)

[Propositions G.T. Internet](#)

[Code de Bonne conduite](#)

[Compte rendu d'activités des GT](#)

**Communication du président :**

Bienvenue et merci à tous pour votre présence.

Le présent compte rendu d'activité et de proposition de nos GT que nous allons étudier est particulièrement volumineux. Je remercie tous les intervenants pour la qualité de leur travail. Afin d'en faciliter l'étude, notre secrétaire général a séparé le compte rendu d'activité avec les propositions à étudier. Je vous propose qu'à l'avenir les comptes rendus d'activités soient isolés des propositions à étudier. Nous pourrions ainsi appréhender plus facilement les points à traiter.

L'année 2014 est bien avancée, tous nos championnats et grands prix de France sont terminés. Nous pouvons d'ores et déjà faire un premier bilan très positif sur la tenue de ces compétitions. Je rappellerai les excellentes représentations tant en France qu'à l'étranger de nos compétiteurs lors des nos grandes finales et plus particulièrement lors des championnats du monde, que ce soit en Agility au Luxembourg ou en Obérythmée en Finlande. Il faut remercier tous les acteurs qui se sont investis pour la réussite de ces organisations.

De très gros chantiers sont en cours de réalisation cette année et en préparation pour l'an prochain.

Les licences : Comme cela était prévu de longue date, nous avons pour obligation la mise en place de l'édition et la gestion de nos licences par les services de la SCC. Ceci a nécessité de longues journées de travaux pour l'élaboration du cahier des charges compte tenu de la spécificité de nos disciplines. Nous avons été amenés à revoir notre système de délivrance par disciplines qui ne pouvait pas s'intégrer dans le

schéma général de gestion souhaité par la SCC. Cela ne sera pas sans conséquence sur notre budget et nous devons être prudents sur les dépenses 2015.

Je remercie tous les intervenants à ce projet pour leur active participation ; le responsable SCC licences, les membres de la CNEAC qui se sont investis sans réserve, et le personnel de la SCC.

La présentation par Jean Denis Devins et René Rauwel les 18 et 19 octobre lors de la réunion des délégués des SC régionales du « mode d'emploi de saisie des licences » fort bien construit par le GT informatique a permis d'apporter les informations indispensables pour une bonne mise en route des éditions.

Nous devons revoir entièrement notre site internet, notre Groupe de Travail devra établir et nous présenter un cahier des charges dans le but de mettre en place un site regroupant nos trois sites actuels, plus facile au niveau des recherches d'information, règlement et résultats. Ce site devra tenir compte des techniques et des travaux entrepris par notre fédération nationale pour son intégration dans le futur portail SCC.

Internet :

Les moyens modernes de communication aujourd'hui sont extrêmement rapides. Afin d'éviter que des informations soient diffusées sur les sites sociaux avant que nous ayons nous même publiés officiellement les informations émanant de nos divers GT, j'ai demandé à notre secrétaire général de rappeler les bonnes règles en la matière.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une excellente journée.

## **A- Dossier Juges : Candidatures élèves juges 2015**

**En Agility :**

- ✓ Madame Nelly DOGNON (Bretagne)
- ✓ Madame Térésa D'AGOSTINO (Centre)
- ✓ Madame Caroline GUIGNARD (Midi côte d'Azur)
- ✓ Madame Sylvie LE FRANCOIS (Seine Maritime)
- ✓ Madame Emma LESTRELIN (Seine Maritime)
- ✓ Monsieur Guillaume BOUTARD (Seine Maritime)
- ✓ Monsieur Nicolas BOYER (Rhône Alpes)
- ✓ Monsieur Renaud CASTELAIN (Languedoc Roussillon)
- ✓ Monsieur Nicolas BEGUE (Midi côte d'Azur)

Dates formation CNEAC : 1<sup>ère</sup> date avant examen SCC : 24-25 janvier 2015

**Elèves Juges en cours de cursus Obérythmée :**

- ✓ Madame Emilienne SZEWCZYK (Pyrénées Atlantiques)
- ✓ Madame Nathalie TANVET (Poitou Charentes)
- ✓ Madame Laure Gaetane FAURE (Pyrénées Atlantiques)

Report de formation pour Madame COLETTE MOURTON (Languedoc Roussillon) élève Juge hospitalisée :

Proposition de report de formation au GPF 2015 à la place du GPF 2014, assessorats ensuite, dépôt du dossier en 2015 à la SCC.

**Directeur de course Cross-Canin**

- ✓ Monsieur Nicolas BEGUE (Midi côte d'Azur)

## **B- Groupe de travail Obérythmée**

**Responsable Annie DUCHEMIN**  
**PROPOSITIONS G.T. OBERYTHMEE :**

1) Suite à la participation d'un chien handicapé dans les concours.  
Lors de la réunion de janvier, il était clair que vis-à-vis des associations de défense des animaux, on ne pouvait pas les autoriser à concourir ;  
Or, un chien handicapé marchant sur 3 pattes, a eu une licence et a participé à 2 concours  
Ce chien a participé au concours de Courcelles Les Lens fin août et Aulnay-Sous-Bois en septembre

Dans le règlement OB, il est stipulé :

Ne pourront prendre part aux épreuves :

- Les chiennes en chaleur. (Sauf en finale)
- Les chiennes en période de gestation.
- Les chiens atteints de maladies apparentes ou blessés .

Proposition de compléter le règlement comme suit :

Les chiens handicapés, devront présenter un certificat vétérinaire de non contre indication de la pratique de la discipline Obéissance Rythmée.

2) Finale Grand Prix de France Obérythmée 2015 :

Proposition : Organisation de la Finale du G.P.F. Obérythmée à ARNAS RHONE ALPES les 29 et 30 août 2015

3) Séminaire des Juges 28 et 29 mars 2015 à TROYES

Proposition : Prise en charge :

- + 18 Juges
- + Frais de repas (50 € pour les deux jours) : 50 € x 18 = 900,00 €
- + Frais d'hôtel (deux nuits à 60 €/nuit) : 120 € x 18 = 2 160,00 €

Précision de la Commission :

A compte du 1/1/2015 : Le monitorat en Education Canine (M.E.C.1) est obligatoire pour la participation aux monitorats d'obérythmée.

Les stages sont des formations ouvertes aux débutants pour découvrir la discipline ou pour se perfectionner.

**C- Groupe de travail Informatique – Licences**

**Responsable Jean-Denis DEVINS**

**PROJETS ET ETUDES 2015**

**Progesco Agility**

- 1 Calcul automatique du TMP à 1.5 \* TPS au lieu de 2 fois le TPS
- 2 Rétablir la saisie du numéro de partie de brevet lors de la saisie des résultats
- 3 Suppression de la mention 'Abandon'
- 4 Suppression des 50 points de pénalité liés à la mention 'éliminé'
- 5 Suppression génération fichier .TXT de centralisation
- 6 Ne pas attribuer de numéro de dossard à la liste d'attente
- 7 Nouvelle charte graphique avec les nouveaux logos
- 8 Etudier la possibilité d'établir le rapport de jugement en ligne
- 9 Développer les nouvelles statistiques

## **Progesco Obérythmée**

- 1 Amélioration des restitutions statistiques obérythmée
- 2 Créer une édition du rapport du juge en format PDF
- 3 Etude pour intégration d'édition de rapport annuel et trimestriel format PDF.
- 4 Etudier la possibilité d'établir les rapports de jugement en ligne

## **Engagements en ligne**

- 1 Phase 2 : ouverture de l'outil d'engagement en ligne (soit global sur la France soit progressivement par région)

## **Licences**

- 1 Travailler sur l'amélioration de l'ergonomie de l'outil pour la partie SCR
- 2 Travailler sur l'amélioration de l'ergonomie de l'outil pour la partie CNEAC
- 3 Ecrire un document sur les règles de prise des licences
- 4 Etudier un outil de consultation des licences
- 5 Améliorer le processus de mise à jour des données des licences pour le CAESC et le Pass-Agility (travail en commun avec le GTA et le GT Education)
- 6 Etudier avec le GTA les modalités de passage de niveau de degré 1 vers 2 et 2 vers 3

## **Autres**

- 1 Etoffer le groupe de travail avec une quatrième personne orientée codage
- 2 Si les finales doivent avoir lieu sur 3 terrains, compléter le matériel de chronométrage-secrétariat intégré par un troisième poste.
- 3 Etudier les demandes des autres GT et voir pour être intégré plus tôt dans le processus de réflexion

## **Licences 2015 :**

**L'Outil de gestion des licences a été présent à l'ensemble des C.T.R. et/ou délégués licences les 18 et 19 octobre derniers**

Le Président de la commission interviendra auprès des services de la S.C.C. pour un envoi rapide aux clubs des codes d'accès à l'espace licences.

Suite à une demande d'une Régionale : Il est précisé que toute demande de licence ne peut être demandée que par un club, en aucun cas par une Régionale

Précision de la Commission : Toutes les licences jours (cani cross et fly ball) sont à 2 € depuis le 1/1/2014

**D- Groupe de travail Handis**  
**Responsable Jacky BLANC**  
**Propositions G.T. HANDIS**

## **Règlement Handi Agility:**

Afin d'informer les nouveaux licenciés Handi Agility et rappeler aux plus anciens les quelques règles spécifiques à leur catégorie, le GTH propose la mise en ligne sur le site « Magazine CNEAC » et sur la page Facebook le document ci-dessous :

## **REGLEMENT HANDI AGILITY**

### **1) - Les classes de la catégorie Handi :**

Classe 1 : Handicap nécessitant l'utilisation d'un véhicule à moteur (fauteuil roulant électrique, scooter, traction avec batterie...).

Classe 2 : Handicap nécessitant l'utilisation d'un véhicule manuel (fauteuil roulant manuel).

Classe 3 : Handicap entraînant de forts troubles de la mobilité (déplacement très lent < à 2,5m/s) et pouvant nécessiter l'utilisation d'une assistance matérielle (cane, béquilles, déambulateur...).

Classe 4 : Handicap entraînant des troubles de la mobilité (déplacement du conducteur > 2,5m/s) avec ou sans nécessité d'utiliser un matériel technique.

Classe 5 : Handicap n'entraînant pas de difficultés motrices (troubles visuels, auditifs...) mais pouvant nécessiter un repère sur le chien (sonore ou visuel).

\* Il est possible pour les classes 2, 3 et 5 d'avoir l'aide d'un guide disposant d'une licence CNEAC. Cette personne est une aide pour le compétiteur (placement et déplacement), mais ce n'est pas lui qui conduit le chien.

### **2) – Demande de licence:**

#### ***2.1 : Procédure :***

- Avec la nouvelle procédure, la demande de licence et le certificat médical sont transmis par mail au responsable du GTH par le club pour définition de la classe de Handicap.

- Après inscription de la classe sur la demande de licence, celle-ci est retournée au Club et au gestionnaire régional des licences. ;

#### ***2.2 : Certificat médical :***

- Le certificat médical dont le modèle figure sur le site de la CNEAC doit être fourni tous les ans à chaque renouvellement de licence. **Aucun autre certificat médical ne sera accepté.**

- Sur ce certificat doit être mentionné clairement dans la partie reportée ci-dessous l'aptitude à la pratique d'une des disciplines de la CNEAC :

Aptitude à pratiquer l'Agility, l'obérythmée ou toutes autres disciplines de la commission nationale d'éducation et d'activités cynophiles (CNEAC) :

Exemple : *Apte à la pratique de l'Agility*

.....  
- Si aucune mention n'est indiquée à ce niveau, le certificat médical sera refusé par le responsable du GTH et retourné au club.

### **3) – Les concours :**

### 3.1 : Inscription :

- Au moment de l'inscription, il serait souhaitable que le licencié Handi précise au club :

\* s'il a besoin d'un stationnement proche du terrain.

\* s'il a deux chiens dans la même catégorie, de pouvoir décaler le passage d'un des chiens pour ne pas avoir à passer les deux chiens à la suite.

### 3.2 : Avant le concours :

- Il est demandé au licencié Handi de se présenter au(x) juge(s). En effet, le juge n'est pas sensé connaître tous les licenciés Handi.

### 3.3 : Les reconnaissances:

- Lors d'un concours, le compétiteur HANDI participe aux mêmes reconnaissances que les autres compétiteurs, tout en bénéficiant de 2 minutes supplémentaires s'il le souhaite.

### 3.4 : Ordres de passage :

- Les licenciés Handi passent après les seniors et avant les jeunes conducteurs.

### 3.5 : Le TPS:

- Pour les concours du dimanche, les sélectifs et les finales, une vitesse d'évolution et un TPS seront définis par le juge.

- Le juge pourra se référer au tableau ci-joint pour définir la vitesse d'évolution pour chaque épreuve en fonction de la classe de handicap.

	Vitesses d'Evolution possibles
OPEN	De 1.1 à 2.1
AG1	De 1.1 à 1.8
AG2	De 1.2 à 2.4
GPF	De 1.2 à 2.3
JUMPING	De 1.5 à 3.2

\* Pour info, la classe Handi ayant la vitesse de déplacement la plus faible et devant bénéficier des VE les plus basses est la classe 3.

### 3.6 : Le 3ème degré et les épreuves plus:

- La classe Handi peut concourir sur toutes les épreuves à l'exception des épreuves « PLUS » et du 3ème degré.

#### 4) – Les sélectifs et championnat régionaux:

##### 4.1 : Inscription :

- Les licenciés Handi doivent participer aux sélectifs (GPF et Trophée par Equipe) et au championnat régional pour pouvoir s'inscrire à la finale correspondante. Ils ne sont pas tenus de fournir des justificatifs de résultats et n'ont aucune obligation de résultats lors du sélectif.

#### 5) – Les finales :

##### 5.1 : Inscription :

- Comme pour les valides, l'inscription à la finale sera faite le jour du sélectif ou du championnat régional.

- Le montant de l'inscription sera réglé le même jour et ne pourra être remboursé.

- Pour la finale du Trophée par équipe, les équipes de « 3 » sont autorisées.

##### 5.2 : Déroulement des finales :

- Si le nombre d'inscrits à la finale de la coupe de France, du GPF et du Trophée par équipe est trop important pour permettre un déroulement optimal de la dite finale, le nombre d'épreuves pourra être restreint pour les licenciés Handi.

- Un emplacement de stationnement aussi proche des parcours que le permet l'implantation sur le site sera prévu pour chaque finale.

##### 5.3 : Classement :

- Tous les concurrents seront classés en catégorie « A » et en classe « 3 » quelque soit la catégorie de leur chien et leur classe de handicap.

#### 6) - Para Agility World Cup (PAWC):

##### 6.1: Autorisation de participation de la Société Canine Régionale :

- A partir de 2015 il ne sera plus nécessaire de demander l'autorisation de la canine régionale pour la participation à la PAWC.

##### 6.2 : Autorisation de la CNEAC :

- A compter de 2015, la CNEAC se réserve le droit de limiter le nombre d'autorisation de participation à la PAWC ;

- Les modalités sont à étudier par le GTH et à présenter à la prochaine réunion de la commission en janvier 2015.

##### 6.3 : Encadrement des concurrents :

- Les concurrents qui s'inscrivent à cette compétition internationale s'engagent à représenter la France au sein d'une Equipe de France Handi Agility, sous l'autorité de son capitaine et Team Leader proposé par le

responsable du GTH et validé par la CNEAC. Tout manquement remettra en cause l'autorisation de participation de la CNEAC pour l'année suivante.

#### 6.4 : Normes internationales :

- Afin d'éviter les réclamations lors la compétition, un certificat de toisage sera joint à la demande d'autorisation de participation, pour les chiens des catégories Small et Médium. Ce toisage devra avoir été effectué par un juge de la SCC.

#### 6.5 : Participation financière de la CNEAC :

- En cas de podium au classement final, la CNEAC prendra en charge des frais réels sur justificatif, par podium, limité à 300 € pour le 1<sup>er</sup>, 200 € pour le 2<sup>ième</sup> et 100 € pour le 3<sup>ième</sup>.

#### **PREVISION BUDGET 2015 :**

1 : Le GTH (Jacky BLANC et Isabelle KERFURIC) souhaiterait se réunir lors du Championnat de France 2015, aux Sorinières, le samedi 13 juin 2015. L'ordre du jour n'est pas encore prévu mais la présence du GTH lors de cette finale permettra des contacts avec les concurrents HANDI présents et le GTA.

#### 2 : Budget prévisionnel pour cette réunion

Jacky Blanc		
<u>Déplacement</u> : Camping-car St Aubin-Sorinières A/R 708 kms x 0,40 € =		283,20 euros
<u>Repas</u> : vendredi soir, samedi midi et soir. 25 € x 3 =		75,00 euros
<u>Total</u> :		358.20 euros

Isabelle Kerfuric	<u>Déplacement</u> : Voiture Le Havre-Sorinières A/R 796 kms x 0,40 € =	318,40 euros
	<u>Repas</u> : vendredi soir, samedi midi et soir : 25 € x 3 =	75,00 euros
	<u>Hôtel</u> : 2 nuits 80 € x 2 =	160,00 euros
	<u>Total</u> :	553,40 euros
<u>TOTAL</u> :		911,60 euros

#### 3 : Budget PAWC 2015

En 2014, une troisième place obtenue et les justificatifs fournis vont justifier le versement de 100€00.

Il est difficile de prévoir le nombre de podiums pour 2015, les concurrents se répartissant généralement dans 3 groupes (2 pour le groupe 1, 2 pour le groupe 4, les autres dans le groupe 5), le montant maximum serait de 1600€00 si 7 concurrents Français occupaient les marches des podiums.

Un budget prévisionnel de 600€00 devrait couvrir les frais liés à cette manifestation.

#### **Précisions de la commission :**

- Il ne pourra être délivré de licence pour une période déterminée (exemple Accident, Opération ou autres)



- Le nombre d'inscrits à la P.A.W.C. à compter de 2015 sera au nombre de 9 (9 concurrents = 9 chiens)

## **E- Groupe de Travail Grands Evénements**

**Responsable Arlette CATTOEN**

**Propositions G.T. Grands Evénements**

### **1. PREVISION FINALES 2015**

- Suite au désistement de Thionville pour la finale GPF Agility 2015, des appels à candidature ont été lancés aux CTR et présidents de canines.
- Finale du G.P.F. 2015 : Une proposition est en cours par la régionale de l'Eure à EVREUX mais avec report d'un week-end à savoir les 11 et 12 juillet 2015.
- Finale French Cup 2015 \* 7 et 8 décembre 2015 (week-end du téléthon) : Pas de candidature pour la French CUP (7 et 8 décembre dans un lieu couvert). Le centre équestre à Chazey dans l'Ain avait été visité en Rhône-Alpes, à voir si la régionale serait partante pour confier l'organisation à un club. Le tarif de location du manège serait de 263.75€/jour (dimension 70mX 30m). Adresse du site : <http://www.parcducheval.fr/>
- Championnat des jeunes samedi 24 octobre 2015 en Saint Hubert du Nord à GRAVELINES et pour les GPF Obérythmée et Attelage les candidatures sont en cours, reste à signer les conventions.
- Finale du G.P.F. Obérythmée 29 et 30 août 2015 en Rhône Alpes à ARNAS RHONE
- Finale du G.P.F. de Cani-Cross 17 et 18 octobre 2015 lieu à définir
- Finale du G.P.F. Attelage 12 et 13 septembre 2015 en Franche Comté à JEURRE (Examineur proposé Monsieur Gilles AYMARD)
- Finale du G.P.F. Fly-Ball 3 et 4 octobre 2015 dans les Landes au Cercle Canin Biscarrossais

Une étude doit être menée pour l'accueil des camping-cars qui devient de plus en plus problématique pour les organisateurs et les municipalités :

Pour 2016 des candidatures se sont déjà manifestées, un lieu très central dans la région Centre (centre hippique international à la Motte Beuvron) pourrait s'engager sur plusieurs finales mais il faudrait envisager une rotation des bénévoles d'autres régionales pour la logistique afin de ne pas « user » ces personnes. (Les régionales n'organisant pas de finale par exemple) Par ailleurs ce site étant très vaste pourrait aussi accueillir une autre finale en même temps (Cani-cross, Flyball, Fresbee par exemple). Nous sommes en attente des tarifs qui sont pratiqués. Il y a possibilité d'hôtellerie sur place, de dortoirs, de restaurant, de self-service.

Le site internet : <http://www.ffe.com/parc>.

La région Ile de France étudie également la proposition d'une finale.

### **2) CONVENTION ANNUELLE :**

Mettre en place une convention annuelle ou pluri annuelle avec les partenaires des grandes finales à savoir la société ANIMO CONCEPT et le photographe CANISTYL. (Voir proposition en annexe) sans exclusivité afin de respecter les partenaires locaux existants de certains clubs organisateurs de ces finales.

**F- Groupe de Travail Flyball**  
**Responsable Serge RAFIN**  
**PROPOSITIONS DU G.T. FLY-BALL**

**1) PREPARATION de la FINALE G.P.F. 2015 :**

**1-1** Pour la Finale du G.P.F. Flyball 2015, après avoir effectué un appel de candidature dans le cadre de son organisation, le G.T. Flyball a reçu deux demandes de candidature. Une de la part du département des Landes, avec le « Cercle Canine Biscarrossais » pour le premier week-end d'Octobre. Une proposition de la part du club d'Aubagne avec des dates proposées les 11 & 12 Juillet ou 15 & 16 Août.

**1-2** En ce qui concerne le jugement de cette prochaine finale du G.P.F Flyball et si l'un de ces deux sites était retenu, le jugement des épreuves pourrait être confié à Caroline MICHEAU. Dans le cas du choix d'un autre site, les juges présumés à officier s'effectueraient entre des juges officiant régulièrement en tournoi.

**1-3** Le G.T. souhaite qu'en 2015 la finale du G.T. fly-ball puisse être filmée, et retransmise par le biais d'internet.

Accord de la Commission pour Le Cercle Canin Biscarrossais les 3 et 4 octobre 2015 Juge  
Madame Caroline MICHEAU

**2) POINTS DE REGLEMENT:**

Lors de la réunion du G.T. Flyball où ont été conviés à participer tous les Flyballeurs présents le samedi 4 Octobre à Elne, plusieurs points de règlement ont été abordés.

2-1 Instaurer une feuille de préparation au tournoi de Fly, calquées sur le modèle de celle transmise par les juges d'Agility. (Voir modèle proposé par Hélène Fourcot)

2-2 Valider le formulaire de « Licence à la journée » sur les tournois de Flyball à 2 € (Voir modèle)

2-3 Donner la possibilité à un conducteur détenteur d'une carte à la journée de concourir dans une équipe et de faire passer le « Pass-Flyball » à un chien.

2-4 Ramener le nombre de parties à deux par équipe sur l'épreuve « course au Temps ».

Certaines équipes déclarent « forfait » sur la Course au Temps après avoir effectué six passages.

2-5 Après une année de pratique avec le nouveau règlement, en concertation avec l'ensemble des acteurs de la discipline, une étude de points particuliers est entamée afin d'établir une réglementation mieux adaptée.

J'attends le retour des suggestions et devrait présenter quelques modifications au Règlement lors de la prochaine réunion CNEAC.

**3) ACTIONS de PROMOTION du FLYBALL :**

**Formation de juges Flyball .**

Plusieurs demandes en ce sens signalant des difficultés à trouver un juge pour officier sur les tournois.

21 juges Flyball sont répertoriés sur le site de la CNEAC, aux dires des organisateurs de tournois, il semblerait qu'un certain nombre n'officie plus. Pourrait-on éditer le listing des juges pratiquant actuellement et contrôler leur situation géographique de manière à déterminer la nécessité d'une formation.

Accord de la Commission pour une intervention du G.T. fly-ball à ce sujet

**G- Groupe de travail Chiens Visiteurs**  
**Responsable Eric TRIVELLIN**

**A- INFOS A LA COMMISSION**

Le Club d'Utilisation de Moëlan (affilié à la Société Canine Bretonne) organise un stage « Chiens Visiteurs », animé par un de nos anciens formateurs, concurrent à celui de la CNEAC, qui lui sera organisé par la SCB trois semaines plus tard...

**. Questions du GT :**

Est-il normal et conforme aux statuts, qu'un club affilié puisse organiser un stage Chiens Visiteurs « concurrent » avec un formateur non habilité CNEAC, d'autant plus en envoyant des invitations à d'autres clubs canins ? Si non, merci d'agir au plus vite. Si oui, cela nous laisse-t-il aussi la possibilité d'en organiser pour le « grand public » ?

Suite à cette information, le Président Jean Claude METANS interviendra auprès de la Régionale de BRETAGNE

*Suite au courriel du président de la CNEAC en date du 29/10/2014 adressé au président de la Sté Canine Bretonne, celui-ci a immédiatement réagi. Le club nous a confirmé s'engager à respecter le cadre de fonctionnement de cette activité.*

**B- PROPOSITIONS A SOUMETTRE A LA COMMISSION**

La SCC revendant des lecteurs de puces, serait-il possible qu'elle en offre, en prête ou en vende à prix coûtant aux formateurs Chiens visiteurs ? La commission prend acte de cette demande et propose que les lecteurs soient mis à disposition des 11 formateurs avec engagement de restitution en cas d'arrêt des formations.

**H- Groupe de travail Cross-Canin**  
**Responsable Alain VELAY**  
**Propositions du G.T. Cani-Cross**

**1) Règlements Cani-Cross**

Modifications :

- Suite à la nouvelle appellation de la discipline « CANI-CROSS » remplace le terme cross-canin.

Règlement CANI-CROSS SCC

GROUPE DE TRAVAIL CANI-CROSS et disciplines connexes  
CANI-CROSS, Cani-VTT, Cani-marche

Règles de participation à un Cani-Cross et disciplines connexes

Sommaire

Article 1 les chiens	Page 1
Article 2 les concurrents	Page 2
Article 3 les catégories	Page 2
Article 4 les distances	Page 4
Article 5 la température	Page 4
Article 6 le comportement	Page 4
Article 7 l'équipement	Page 5
Article 8 le jugement départ/arrivée	Page 5
Article 9 les pénalités	Page 5
Article 10 les licences	Page 7
Article 11 le droit à l'image	Page 7
Article 12 Handi	Page 7

Article 1 : Les chiens

Sont admis à participer, tous les chiens, sans distinction de race, avec ou sans pedigree : - âgés de 12 mois au moins le jour de l'épreuve pour le Cani-Cross et le Cani-Marche.

- âgés de 18 mois au moins le jour de l'épreuve pour le cani-VTT.

Toutefois Les chiens âgés de 10 à 12 mois sont autorisés à participer à une seule course dans les catégories enfants (sous réserve d'un refus du vétérinaire chargé du contrôle).

Les chiens de 1<sup>ère</sup> catégorie sont interdits de concours en France

Les chiens de 2<sup>ème</sup> catégorie peuvent participer sous réserve qu'ils respectent les préconisations légales. Le port d'une muselière adapté à l'effort et permettant au chien de boire et de ventiler normalement sera autorisé.

Les chiens devront être obligatoirement identifiés et vaccinés conformément aux directives des Directions Départementales de la Protection des Populations (DDPP).

Sous contrôle vétérinaire le jour de l'épreuve, ne seront pas admis à participer :

Les chiens ou chiennes malades ou affaiblis.

Les chiennes gestantes ou allaitantes.

Les chiens ou chiennes handicapés.

Un même chien ne pourra faire :

Qu'une seule course dans une catégorie adulte (junior et senior),

Qu'une course dans une catégorie adulte + une course dans une catégorie enfant,

Qu deux courses en catégorie enfant.

Un chien inscrit à une course mais victime d'un accident ou incident pourra être remplacé à condition que le substitut corresponde aux règles édictées dans les paragraphes ci-dessus (contrôle vétérinaire et âge de l'animal).

Les chiennes en chaleur pourront participer à l'épreuve à condition qu'elles partent après tous les autres concurrents pour les départs contre la montre, et en départ différé pour les départs en ligne (derrière le peloton). Il est recommandé aux propriétaires de faire usage d'un produit masquant les odeurs.

## Article 2 : Les concurrents

La pratique du sport canin unissant un seul chien et un humain dans un même effort athlétique est ouverte à toute personne, sans distinction de nationalité, ayant l'aptitude à l'effort physique.  
L'âge minimum requis est de 7 ans au jour de l'épreuve.

Dans la catégorie CANI-CROSS ENFANT (CE), la participation ne pourra être autorisée qu'aux conditions suivantes :

Si le rapport entre la morphologie de l'enfant et la puissance du chien n'est pas compatible (contrôle Direction course), l'enfant devra courir accompagné d'un adulte.

Ce dernier devra être relié au chien par une longe de sécurité permettant de contrôler à tout instant la puissance de l'animal. Cependant s'agissant de la course de l'enfant, l'adulte devra se placer en permanence en retrait ou à côté de l'enfant.

### Les propriétaires de chiens

Est considéré comme étant le légitime propriétaire d'un chien, celui ou celle dont le nom figure à ce titre sur la carte d'identification (Réf. CERFA n° 50-4447 émanant du Ministère de l'agriculture et selon les directives du décret n° 91-823 du 28/8/91 contrôlée et gérée (I-CAD).

Le propriétaire est donc tenu de faire en sorte que l'animal lui appartenant soit en conformité avec la législation en vigueur, en fonction de sa catégorie, et d'être en mesure de le justifier.

Le compétiteur est pénalement responsable des dommages occasionnés par l'animal, même si celui-ci ne lui appartient pas (article 1385 du code civil).

Il est conseillé aux propriétaires de s'assurer qu'ils sont bien couverts par une assurance responsabilité civile pour les dommages que pourrait commettre leur chien.

Tout accident survenu à l'occasion de la course fera l'objet d'un compte-rendu détaillé dans les 24h00, par le sinistré et de la part du directeur de course, ou, à défaut de l'organisateur, auprès du secrétaire de la C.N.E.A.C. à l'aide de l'imprimé de déclaration de sinistre (imprimé téléchargeable sur [www.magazinecneac.fr](http://www.magazinecneac.fr)). Dès réception, le secrétariat de la CNEAC transmettra le dossier complet à la compagnie d'Assurance.

## Article 3 : Les catégories

La catégorie est déterminée par l'âge du concurrent au 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

Les Espoirs (CE2) peuvent rester dans la catégorie jusqu'à la fin de l'année de leur 14 ans.

Le Cani-Cross- de la SCC :

ENFANTS Catégorie Poussins (7 à 10 ans)

Canicross Enfant Fille 1 - CEF1

Canicross Enfant Garçon 1 - CEG1

ENFANTS Catégorie Benjamins (11 à -14 ans)

Canicross Enfant Fille 2 - CEF2

Canicross Enfant Garçon 2 - CEG2

Catégorie JUNIORS (15 à 17 ans)

Canicross Femme Junior - CFJ

Canicross Homme Junior – CHJ

ADULTES Catégorie Seniors (18 à 39 ans)  
Cani-Cross Femme Senior - CFS  
Cani-Cross Homme Senior - CHS

ADULTES Catégorie Vétérans 1 (40 à 49 ans)  
Cani-Cross Femme Vétérans - CFV1  
Cani-Cross Homme Vétérans - CHV1

ADULTES Catégorie Vétérans 2 (+ 50 ans)  
Cani-Cross Femme Vétérans - CFV2  
Cani-Cross Homme Vétérans - CHV2

Les deux catégories vétérans peuvent fusionner.

Le CANI-VTT de la SCC

Discipline ayant comme spécificité, l'union d'un seul chien et d'un cycliste, reliés entre eux de façon bien définie, effectuant ensemble le même effort physique sur le parcours.

Elle se décompose en catégories suivantes :

Catégorie JUNIORS (15 à 17 ans)  
VTT Femme Junior – VFJ  
VTT Homme Junior - VHJ

ADULTES Catégorie Seniors (18 à 39 ans)  
VTT Femme Senior - VFS  
VTT Homme Senior - VHS

ADULTES Catégorie Vétérans (+ 40 ans)  
VTT Femme Vétérans – VFV  
VTT Homme Vétérans - VHV

Le CANI-MARCHE de la SCC.

Cette discipline consiste à marcher avec son chien sur le parcours défini à allure libre, lente ou rapide.

Article 4 : Les distances

Elles varient entre 1, 5 et 9 kilomètres selon les catégories (distances conseillées).

L'organisateur peut adapter les distances en fonction des conditions météorologiques du jour. Il devra en informer les concurrents et notifier ces dispositions sur les feuilles de classement.

DISTANCE PAR CATEGORIE

Cani-Cross Enfant Poussins	Cani-Cross Enfant Benjamins	Cani-Cross Juniors et adultes	CaniVTT Juniors et adultes
1,5 km maximum	2 à 3,5 km	4 à 9 km	4 à 9 km

#### Article 5 : La Température

Ce critère étant un point important, il est primordial de respecter encore plus scrupuleusement l'allure de l'animal et de s'adapter à son rythme. Ne jamais omettre de le laisser se désaltérer sur les points d'eau, et de le mouiller pour le rafraîchir.

La configuration du paysage (relief, parcours boisé ou aride), les conditions climatiques (pluie, vent) sont des critères qui permettent de rallonger ou de raccourcir un parcours.

Selon la température le jour de la course, l'organisateur est autorisé à adapter la distance parcourue.

Pour les températures supérieures à 20°C, il est nécessaire de prendre toutes les précautions d'usage:

Point d'eau à mi-parcours,

Possibilité de placer une douchette ou un grand bac pour rafraîchir les chiens,

Programmer la course tôt le matin ou tard le soir, les organisateurs pouvant innover en créant des courses en semi nocturne ou en nocturne.

#### Article 6 : Le Comportement

Tout participant s'engage à respecter la charte de bonne conduite (ex charte de déontologie) de la CNEAC.

#### Le respect de l'animal

Les chiens seront mis à l'honneur :

Les chiens titrés seront présents aux remises des prix, sous réserve de l'acceptation de l'organisateur et à condition que l'environnement s'y prête.

Ils seront nommés au même titre que les conducteurs et récompensés.

#### Article 7 : L'équipement

**SONT INTERDITS :**

Pour le chien : le collier étrangleur, le collier à griffes, le collier électrique, la laisse à enrouleur, ou tout autre moyen de maltraitance.

Pour le coureur l'usage de chaussures munies de pointes est **STRICTEMENT INTERDIT**, en toutes circonstances.

#### Matériel pour la pratique du Cani-Cross de la SCC

**OBLIGATOIRE :**

Laisse ou longe, extensible de 2,50 mètres maximum.

Pour le chien, port d'un harnais avec attache arrière dans la ligne du corps.

**PRECONISE :**

Pour le maître : ceinture sous-cutale ou cuissard avec ceinture intégrée ou ceinture abdominale.

#### Matériel pour la pratique du Cani-VTT de la SCC

**OBLIGATOIRE**

Casque

Gants de cycliste

Laisse ou longe extensible de 2.50 mètres maximum

Pour le chien, port d'un harnais avec attache arrière dans la ligne du corps.

VTT en bon état de fonctionnement équipé d'une attache de VTT de traction fixée à l'avant du cadre de façon à ne pas gêner la conduite.

#### Les débutants

Pour les personnes s'initiant au Cani-Cross, pour leur première course, la laisse et le collier classique sont tolérés.

## Article 8 : JUGEMENT DEPART / ARRIVEE

Avant le départ, le chien et le maître se trouvent derrière la ligne.

Pour le départ, la référence du déclenchement du chronométrage sera le signal du Directeur de course.  
A l'arrivée, l'arrêt du chronomètre se fera au franchissement de la ligne par le chien.

## Article 9 : Les pénalités

En Cani-Cross

Le chien devra être en permanence devant le coureur, la limite maximale autorisée par le coureur est la hauteur des épaules de l'animal.

Il est **STRICTEMENT INTERDIT** de tirer le chien, sauf pour le remettre dans le sens de la course, changement de direction, dérobade, inattention due à l'environnement.

**SANCTION A** : interdiction de tirer le chien et/ou empêcher le chien de se désaltérer et/ou refus de se laisser dépasser :

- 1 minute à la première infraction
- Exclusion à la deuxième infraction

**SANCTION B** : interdiction de courir devant le chien :

- Une remontrance à la première observation
- 1 minute par observation supplémentaire à partir de la deuxième

**SANCTION C** : violence envers le chien ou un concurrent et/ou non-respect du parcours de façon volontaire :

- Disqualification

**SANCTION D** : détacher son chien et/ou reconnaissance du parcours avec le chien :

- 1 minute à la première infraction

Tout cas non prévu sera laissé à l'appréciation du Directeur de course.

Les pénalités sont cumulables.

En CANI-VTT

Les sanctions sont identiques à celles de la discipline Cani-Cross.

Par mesure de sécurité tout cycliste se verra refuser le départ pour l'absence du port du casque et des gants.

NOTA :

Le cycliste devra fournir un effort régulier et permanent afin de ne pas être constamment tiré par le chien.

**SANCTION E** : le cycliste se laisse manifestement tirer par le chien :

- Une minute (pour être certifiée, cette observation devra faire l'objet de plusieurs remarques).

Les pénalités sont cumulables.

**GENERALITES POUR CES DEUX DISCIPLINES :**

Tout coureur ou cycliste peut demander, au concurrent qui le précède, le passage en exprimant le souhait à haute et intelligible voix (mot « PISTE »). Le concurrent dépassé ne pourra s'y opposer. Ce refus peut entraîner une disqualification pure et simple.

Il est interdit à une tierce personne de courir à côté ou devant le "couple" afin de motiver l'animal. Même interdiction avec un cycle ou un engin motorisé, sous peine de disqualification.



Tout concurrent se présentant sur la ligne de départ sans dossard ne sera pas autorisé à prendre le départ.

Les coureurs pourront reconnaître le parcours avant le départ des épreuves SANS LE CHIEN sous peine d'application du barème des sanctions D.

En CANI-MARCHE :

Cette discipline pratiquée dans le même respect du chien que pour le Cani-Cross ou le Cani-VTT ne peut être aussi restrictive que les précédentes. Mais s'agissant de marche à pied, il est interdit de courir. Il ne sera pas établi de classement officiel sur cette épreuve, néanmoins l'organisateur valorisera les participants lors de la remise des récompenses.

Article 10 : Les LICENCES

Les licences S.C.C. (C.N.E.A.C.) sont délivrées aux adhérents d'un club d'utilisation. Les adhérents d'un club d'utilisation participeront aux courses organisées par la S.C.C. avec la licence « Cani-Cross » délivrée par la C.N.E.A.C. qui est leur organisme de tutelle. La réciprocité d'acceptation des licences d'autres Fédérations est souhaitée.

LICENCE A LA JOURNEE

Cette licence est délivrée ponctuellement afin de permettre à des personnes non-licenciées de participer à des épreuves. Il est toutes fois maintenu la réciprocité d'acceptation des licences et d'attribution de titres sur les courses. (Pour les coureurs licenciés dans d'autres Fédérations.)

Il est souhaitable de favoriser la réciprocité.

Pour pouvoir organiser des courses, et permettre à des non licenciés de découvrir ce sport nature, le club d'utilisation organisateur de course pourra délivrer une licence à la journée.

Pour le mode de gestion de la licence à la journée l'imprimé est téléchargeable sur le site de la C.N.E.A.C. avec les modalités de gestion.

Le club organisateur devra tenir à la disposition du Directeur de course un listing avec les noms et les adresses des licenciés à la journée.

Le Club organisateur adressera au secrétariat de la C.N.E.A.C. :

Le listing des licenciés à la journée

Le montant des licences à la journée délivré.

Le résultat des courses qui devra comporter les numéros de licences,

Les noms des licenciés, et toutes indications utiles.

Les licenciés à la journée participent à ou aux courses de la journée et seront classés.

Le Groupe de Travail Cani-Cross sera destinataire en copie des résultats et du rapport de course.

Article 11 : DROIT A L'IMAGE

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant toute la manifestation, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Article 12 : CATEGORIE HANDI

La discipline Cani-Cross (Cross, Marche et VTT) est accessible aux licenciés Handi, quel que soit leur classe, selon le règlement.

Cependant, les tracés pouvant être très différents selon le lieu de la course, le licencié Handi devra prendre contact avec les organisateurs. Cela permettra de prévoir avec le directeur de course les

adaptations possibles en fonction de la technicité de la piste et des aptitudes physiques des concurrents Handi.

Les tracés et les distances pourront, à l'appréciation du directeur de course, différer de ceux des catégories définies au règlement.

Les organisateurs pourront prévoir une aide pour les passages difficiles à la demande du concurrent Handi.

Pour les classes 1 et 2 l'attache de traction devra être fixé à l'avant du fauteuil dans l'axe de celui-ci de façon à ne pas gêner la conduite.

Pour les compétiteurs en vélo adapté, les règles prévues pour les VTT et les fauteuils sont applicables. Les licences à la journée seront accessibles en cas de demande, sur présentation d'une carte européenne de stationnement ou d'une carte d'invalidité.

## 2) Stage Moniteur CANI-CROSS

Ce stage CNEAC a pour objectif de donner les bases de la discipline aux Moniteurs afin de leur permettre de conseiller les adhérents souhaitant s'initier à la discipline.

Durée : un week-end

Nb maximum de stagiaires : 30 personnes

Intervenants : 1 intervenant cani-cross CNEAC & 1 vétérinaire (local)

Le contenu :

Programme : Samedi :

Accueil & présentation des stagiaires

Connaissance de la Cynophilie

Accueil au sein d'un club : mise en place d'une section

Présentation des matériels

Le règlement du Cani-Cross de la S.C.C.

Organisation d'une course : cahier des charges

Programme : Dimanche :

Connaissances vétérinaire

Connaissance et préparation physique du coureur

Santé du coureur

Simulation d'une séance d'entraînement dans un club

Evaluation :

Thème avec des mises en situation

Questionnaires

A l'issue du stage, un Diplôme CNEAC sera remis attestant de la réussite et des connaissances du stagiaire.

## 3) **Formation Directeurs de Course 2015**

Afin de faciliter le développement de la discipline il est important de mettre en place une nouvelle formation spécifique : Directeurs de course.

Cela permettra d'avoir des DC au plus proche des clubs organisateurs de courses.

Organisation de la formation directeur de course

Le stage se déroule sur un week-end et se décompose en deux parties :

- une partie pratique
- une partie théorique.

Il peut se dérouler lors d'une compétition ou sur la base d'une course en simulation avec la participation des adhérents d'un club ou de volontaires qui prendront part à cette course.

Le 1<sup>er</sup> jour :

En salle,

- les matériels (harnais, ceintures, longes, barre de VTT...),
- les règlements et cahier des charges pour l'organisation d'une course,
- les différentes étapes pour la préparation du secrétariat (nombre de participants, engagements, les courses, les catégories, les classements...),
- la préparation physique de participants (intervenants vétérinaire et sportif).

En extérieur,

- le repérage et le balisage du/des parcours pour les courses du lendemain.

Le 2<sup>ème</sup> jour :

En extérieur,

- contrôle du ou des parcours,
- préparation du secrétariat (nombre de participants, les courses, les catégories, les classements, affichage, plans...),
- les missions des commissaires de course,
- la course (briefing, départ, déroulement, arrivée).

En salle

- les documents à renseigner après la course (rapports de course et du DC, licences à la journée, les « 1€ »),
- la structure de la cynophilie.

Un questionnaire sur les connaissances acquises lors de ces deux jours est proposé aux stagiaires à l'issue de la formation.

Les 2/3 des points sont nécessaires pour valider la formation.

Le cursus Directeurs de Course :

- 1 Stage Formation
- 1 assessorat sur une course au calendrier avec un DC en fonction.
- 2 jugements de courses.

A l'issue du cursus :

- Le Directeur de course stagiaire transmettra son dossier au Responsable du GT Cani-Cross.
- Le dossier complet sera soumis à la CNEAC pour avis de la Commission.

## **I- Groupe de travail Chiens d'Attelage**

**Responsable Gilles AYMARD**

**Propositions du G.T. Attelage :**

### **1) CV Cynophile de Gérald DELALANDE :**

- Proposition de la candidature de Gérald DELALANDE à la fonction d'Examineur. Cette formation pourrait débiter en 2015 au Club ACJS-JEURRE (Association Canine Jura Sud de la Région Franche Comté).

- CV cynophile :

Gérald DELALANDE 3 rue Montoiseau 39360 JEURRE

Né le 10 Avril 1956 à St Claude (39)

. Président et Fondateur de l'Association Canine Jura Sud de Franche Comté le 06 février 1999.

. MEC 1 (2000) et MEC 2 (2006)

. Moniteur Agility (2004)

. Moniteur Attelage (2009)

. Stages : école du chiot – comportements inadaptés – obéissance – formateur en éducation canine - initiation au comportementalisme I et II – chiens visiteurs – MOFAA –

. Habilitation Formateurs de propriétaires ou détenteurs de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie

. Certificat de capacité pour animaux domestiques

. Pratique l'attelage et le sauvetage à l'eau

## 2) – GPF 2015 :

- Proposition du Groupe de Travail de l'Examineur au GPF 2015 organisé par le Club ACJS JEURRE (Association Canine Jura Sud de la Région Franche Comté) les 12 et 13 septembre 2015.

Examineur : Gilles AYMARD

C\_R réunion CNEAC du 28/10/2014 approuvé SCC

### 3) OBSTACLES – PENALITES

## Pénalités Générales Tous Obstacles

MàJ Oct 2014

SCC

### 1 Point

- Surplomb d'Obstacle par le conducteur (y compris dans la zone des 1m)
- Contact attelage avec le Conducteur (hors obstacle)
- Contact de l'attelage avec l'Obstacle (y compris dans la zone des 1m)
- Ton immodéré
- Nombre d'ordres non exécutés
- Nombre d'arrêts excessifs
- Boucle de repositionnement
- La tête du chien délimitée par le stop du museau passe entre les rubalises
- Régularité (toutes les 10 sec)
- Obstruction volontaire du conducteur au déplacement du chien

### 2 Points

- Contact du conducteur avec le Chien
- Intervention manuelle de Déblocage d'Attelage
- Refus dans la zone des 1 mètre

### 4 Points

- 2ème Refus dans l'Obstacle
- Sortie dans l'Obstacle
- Obstacle non exécuté dans l'ordre retenu (Pénalité mise à l'obstacle non passé)
- Obstacle franchi par la sortie
- Galop

### 3 Points

- Régularité, Pénalité Commissaire

### Elimination Concours

- Régularité (Appareil indiquant une base de temps, montre, téléphone, appareil photos etc.)
- Régularité (Absence de muselière, Chien 2<sup>ème</sup> Catégorie)
- Défèque ou Urine sur le Terrain d'obstacles
- Mauvaises Conditions Physiques du chien (régularité ou obstacles)
- Doutes sur la capacité du Chien à tracter
- Chien ne répondant plus aux ordres du Conducteur
- Chien Agressif
- Chien avec collier à pointes (dans l'enceinte du Club)
- Attelage non conforme (Brancard, Timon etc. cf. Plan validé)
- Conducteur sortant du terrain d'obstacles sans autorisation de l'Examineur

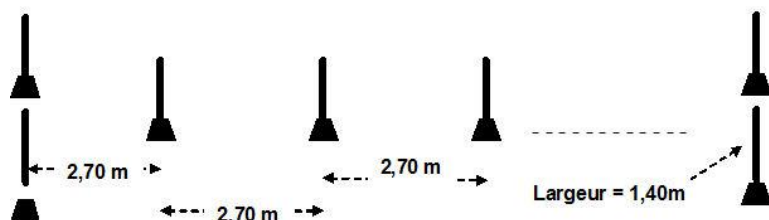
C.P.

## SLALOM

MàJ Oct 2014

Obligatoire en  
Classe 1 et 2

BREVET



### **- Obstacle obligatoire en Brevet, Classe 1 et Classe 2**

Zone Entrée et Sortie de l = 1,40m et distante de L = 2,70m du piquet

Distance de 2,70m entre les 6 à 10 piquets

**En Classe 1**, tracé en ligne droite, si le conducteur entre dans l'obstacle, il conduit son chien en étant positionné devant l'attelage dos au chien.

**En Classe 2**, tracé en ligne droite ou en courbe, pas d'angle droit ou zigzag. Le conducteur progresse en parallèle des piquets. L'entrée du chien dans le slalom à droite ou à gauche pourra être imposée par tirage au sort ou par l'Examinateur.

### **Pénalités spécifiques en CLASSE 1**

1 Pt Chien non positionné derrière le conducteur quand celui-ci choisit de passer dans l'obstacle

1 Pt Le conducteur se tourne face au chien

2 Pts Entrée du conducteur dans l'obstacle

2 Pts 1 porte sautée

2 Pts le chien ne franchit pas la porte d'entrée (refus) ou de sortie

### **Pénalités spécifiques en CLASSE 2**

1 Pt: le chien ne rentre pas dans le slalom du côté imposé

2 Pts 1 porte sautée

2 Pts le chien ne franchit pas la porte d'entrée (refus) ou de sortie.

4 Pts Entrée du conducteur dans l'obstacle

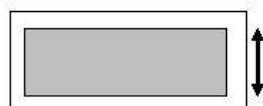
4 Pts Manœuvre en marche arrière

4)

## PEDILUVE

Obligatoire en  
Classe 1 et 2

MàJ Oct 2014



largeur minimale 0,80 cm

### **- Obstacle obligatoire en Classe 1, Classe 2**

Pédiluve en ligne droite avec une bâche éventuellement de largeur minimale de 0,80 cm

Tout système pouvant évoquer un gué, avec 10 cm d'eau minimum

Zone de 1m sur tout l'obstacle en Classe 2

### **Pénalités spécifiques en CLASSE 1**

1 Pt Glissé d'une roue

4 Pts 2 ou 3 ou 4 roues hors du pédiluve

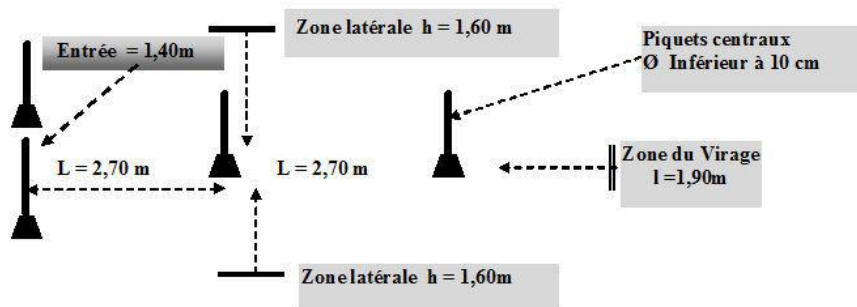
### **Pénalités spécifiques en CLASSE 2**

1 Pt Glissé d'une roue

4 Pts 2 ou 3 ou 4 roues hors du pédiluve

14 approuvé SCC

C.P.

**Le8****- Obstacle non obligatoire en Classe 1, Classe 2**

- Zone Entrée de l = 1,40m et distante de L = 2,70m du 1<sup>er</sup> piquet
- Distance de 2,70m entre les 2 piquets centraux de diamètre inférieure à 10cm
- Zone du Virage au 2<sup>ème</sup> piquet à 1,90m
- Zone latérale à 1m60 de l'extérieur du piquet
- 2 traits au sol au niveau des piquets centraux pour matérialiser les 1.60m et 1.90m. Pas de piquets délimiteurs
- Le conducteur entre dans l'obstacle et conduit son chien en étant positionné devant l'attelage dos au chien.

Approuvé SCC

**Pénalités spécifiques en CLASSE 1**

- 1 Pt Le conducteur n'est pas positionné devant le chien
- 1 Pt Conducteur n'est pas seul entre les 2 piquets d'entrée avec le chien derrière lui
- 1 Pt les pattes antérieures du chien sortent des zones latérales ou de la zone du virage
- 1 Pt le conducteur se tourne face au chien
- 2 Pts Le conducteur recule pour faire repositionner son chien
- 4 Pts Le chien sort des zones latérales ou de la zone du virage

**Pénalités spécifiques en CLASSE 2**

- 1 Pt Le conducteur n'est pas positionné devant le chien
- 1 Pt Conducteur n'est pas seul entre les 2 piquets d'entrée avec le chien derrière lui
- 1 Pt 2 pattes antérieures sortent des zones latérales ou de la zone du virage
- 1 Pt le conducteur se tourne face au chien
- 4 Pts Le conducteur recule pour faire repositionner son chien
- 4 Pts Le chien sort des zones latérales ou de la zone du virage

MàJ Oct 2014

**ABSENCE de 30"**

**Obligatoire en  
Classe 1 et 2**

**- Obstacle obligatoire en Classe 1, Classe 2**

- L'Examineur choisit l'emplacement où se cache le conducteur pendant l'absence de 30 sec.
- position libre annoncée par le conducteur en classe 1
- position imposée (assise ou couchée) par tirage au sort pour l'ensemble de la classe 2.

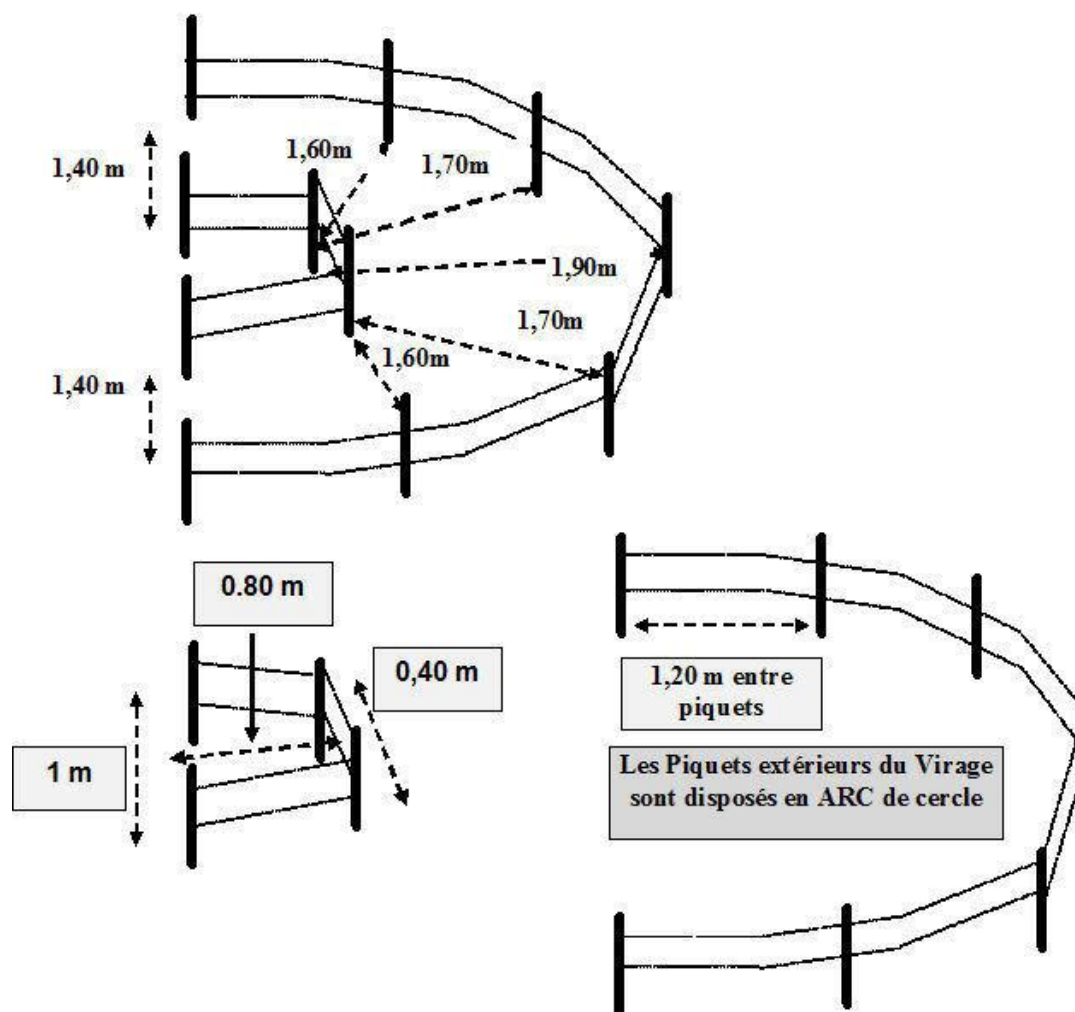
**Pénalités spécifiques en CLASSE 1**

- 1 Pt Changement de position du chien sans déplacement
- 4 Pts Déplacement du chien
- 4 Pts Rappel du chien par le conducteur avant que celui-ci soit revenu à sa hauteur

**Pénalités spécifiques en CLASSE 2**

- 1 Pt Changement de position du chien sans déplacement
- 2 Pts Position imposée (Assise ou Couchée) non prise au départ
- 4 Pts Déplacement du chien
- 4 Pts Rappel du chien par le conducteur avant que celui-ci soit revenu à sa hauteur

C.P.

**VIRAGE DOUBLE en S****- Obstacle non obligatoire en Classe 1 et Classe 2**

Entrée-Sortie l = 1,40 m, largeur du virage de 1,40m à 1,90m.

**Le S est la succession de 2 virages en opposé**, variant proportionnellement à l'angle de l'obtus au droit

Les Piquets extérieurs du Virage sont disposés en ARC de cercle et équidistants de 1m20

Dimension du trapèze central : base 1m, sommet 0.40m, hauteur sur l'axe central 0.80m,

dimension identique pour toutes les classes.

Zone de 1m sur tout l'obstacle en Classe 2

CP

**Pénalités spécifiques en CLASSE 1****Pénalités spécifiques en CLASSE 2**

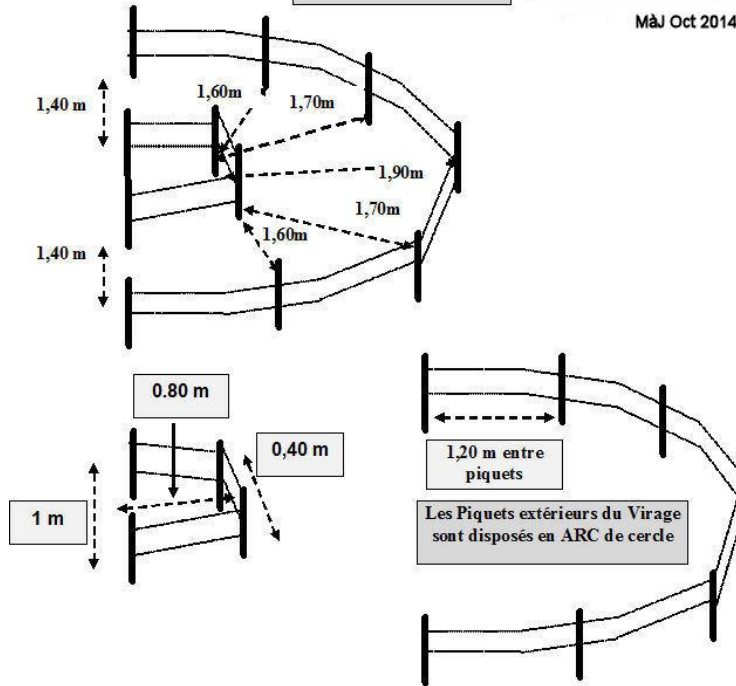


## VIRAGE SIMPLE

Obligatoire en  
Classe 1 et 2

BREVET

MàJ Oct 2014



### **- Obstacle obligatoire en Brevet, Classe 1 et Classe 2**

Entrée-Sortie  $l = 1,40$  m, largeur du virage de  $1,40$  m à  $1,90$  m variant proportionnellement à l'angle de l'obtus au droit

Les Piquets extérieurs du Virage sont disposés en ARC de cercle et équidistants de  $1m20$

Dimension du trapèze central : base  $1m$ , sommet  $0,40m$ , hauteur sur l'axe central  $0,80m$ , dimension identique pour toutes les classes.

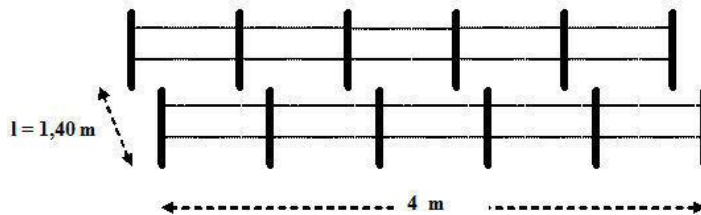
Zone de  $1m$  sur tout l'obstacle en Classe 2

### **Pénalités spécifiques en CLASSE 1**

### **Pénalités spécifiques en CLASSE 2**

MàJ Oct 2014

## COULOIR



### **- Obstacle non obligatoire en Classe 1, Classe 2**

- Longueur  $L = 4m$  minimum et largeur  $l = 1,40m$

- Zone de  $1m$  sur tout l'obstacle en Classe 2

### **Pénalités spécifiques en CLASSE 1**

### **Pénalités spécifiques en CLASSE 2**

C.P.

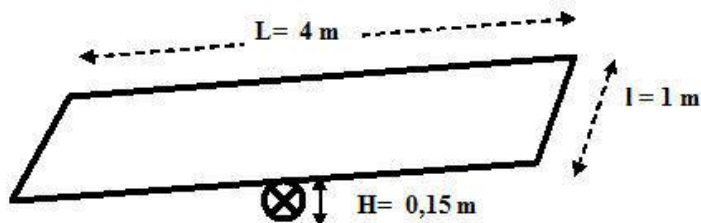
-014 approuvé SCC

# BASCULE

MàJ Oct 2014

Obligatoire en  
Classe 1 et 2

BREVET



approuvé SCC

## - Obstacle obligatoire en Brevet, Classe 1, Classe 2

Plateau en bascule 4m X1m et hauteur de 15cm au centre  
Zone de 1m sur tout l'obstacle en Classe 2

### Pénalités spécifiques en CLASSE 1

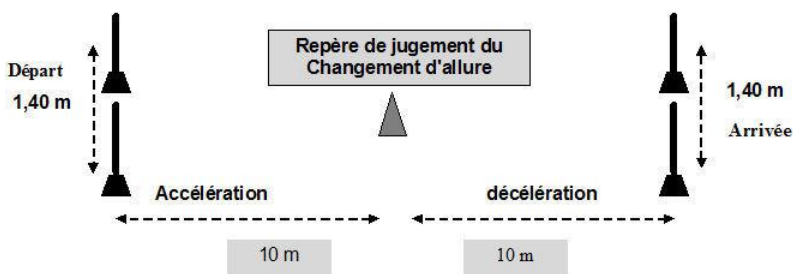
1 Pt Glissé d'une roue  
4 Pts 2 ou 3 ou 4 roues hors du plateau de la bascule

### Pénalités spécifiques en CLASSE 2

1 Pt Glissé d'une roue  
4 Pts 2 ou 3 ou 4 roues hors du plateau de la bascule

MàJ Oct 2014

## CHANGEMENT D'ALLURE



### - Obstacle non obligatoire en Classe 1, Classe 2

Départ du chien au pas entre les piquets, puis zone d'accélération. L'attelage au complet doit passer au trot devant le repère. Puis zone de décélération pour franchir les 2 piquets de sortie au pas

C.P.

### Pénalités spécifiques en CLASSE 1

1 Pt Attelage non au pas au départ  
1 Pt Attelage non au pas à la sortie  
2 Pts Allure de trot non maintenue pour l'ensemble de l'attelage au niveau du repère  
4 Pts Allure de Galop

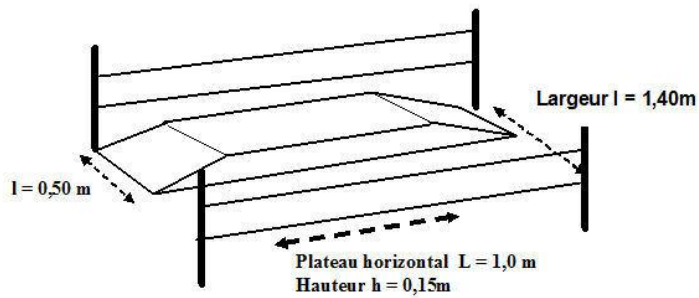
### Pénalités spécifiques en CLASSE 2

1 Pt Attelage non au pas au départ  
1 Pt Attelage non au pas à la sortie  
4 Pts Allure de trot non maintenue pour l'ensemble de l'attelage au niveau du repère  
4 Pts Allure de Galop

## DEVERS

Obligatoire en  
Classe 1 et 2

MàJ Oct 2014  
BREVET



### - Obstacle obligatoire en Brevet, Classe 1, Classe 2

Pour le Brevet, largeur 1,10m.  
Passage de 2 roues latérales sur l'obstacle  
Zone de 1m sur tout l'obstacle en Classe 2

### Pénalités spécifiques en CLASSE 1

1 Pt Glissé d'une roue  
4 Pts 4 roues à côté ou sur le devers

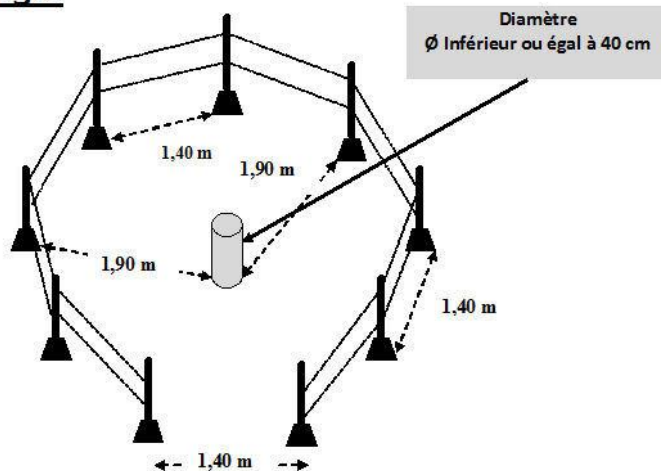
### Pénalités spécifiques en CLASSE 2

1 Pt Glissé d'une roue  
4 Pts 4 roues à côté ou sur le devers

J14 approuvé SCC

MàJ Oct 2014

## Le 360 degré



### - Obstacle non obligatoire en Classe 1, Classe 2

- Diamètre du centre Inférieur ou égal à 40 cm  
- Zone de 1m sur tout l'obstacle en Classe 2

### Pénalités spécifiques en CLASSE 1

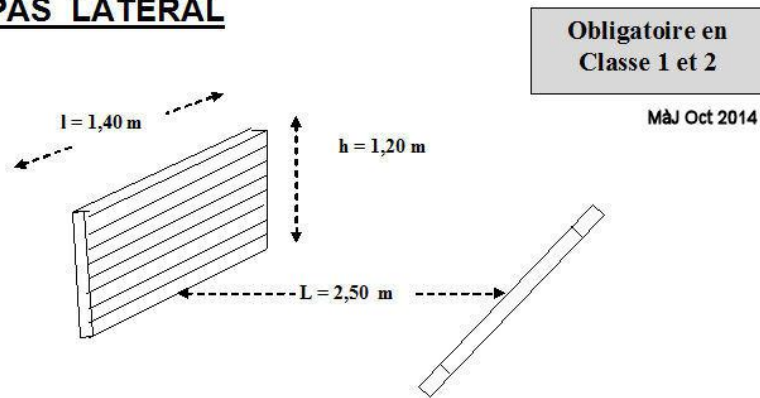
4 pts appui continu de la charrette sur le plot central

### Pénalités spécifiques en CLASSE 2

4 pts Amorce d'appui de la charrette sur le plot central

C.P.

## PAS LATERAL



### **- Obstacle obligatoire en Classe 1, Classe 2**

Position de l'attelage perpendiculaire au mur, dans la zone des 2m50, avec arrêt stable, avant dégagement de l'obstacle sur ordre du conducteur, par la sortie imposée

#### **Pénalités spécifiques en CLASSE 1**

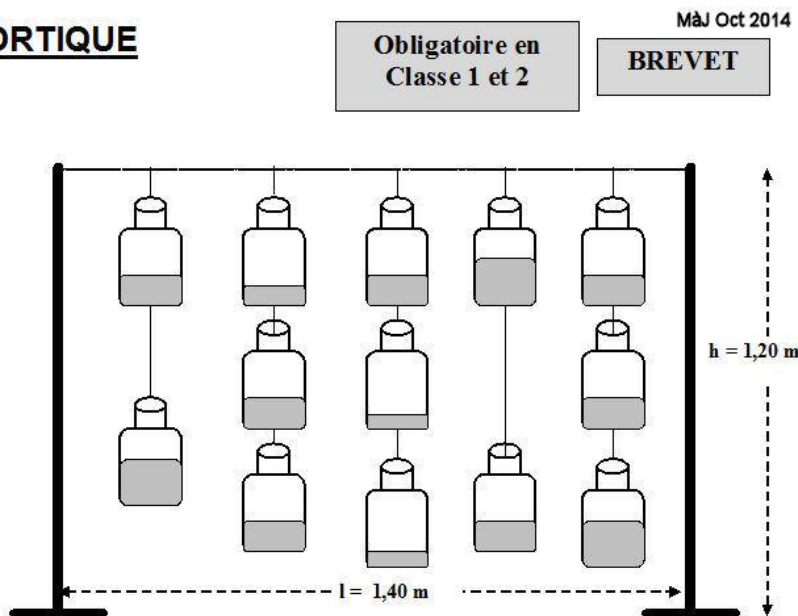
- 1 Pt Attelage en biais côté opposé à la sortie
- 2 Pts Roue arrière recule sur le repère au sol
- 4 Pts Position face au mur non stabilisée avant ordre de sortie du conducteur
- 4 Pts Attelage arrêté en biais côté sortie
- 4 Pts Sortie du côté opposé à la sortie
- 4 Pts Sortie directe du côté de la sortie

#### **Pénalités spécifiques en CLASSE 2**

- 1 Pt Attelage en biais côté opposé à la sortie
- 2 Pts Roue arrière recule sur le repère au sol
- 4 Pts Attelage arrêté en biais côté sortie
- 4 Pts Position face au mur non stabilisée avant ordre de sortie du conducteur
- 4 Pts Sortie du côté opposé à la sortie
- 4 Pts Sortie directe du côté de la sortie

14 approuvé SCC

## PORTIQUE



### **- Obstacle obligatoire en Brevet, Classe 1, Classe 2**

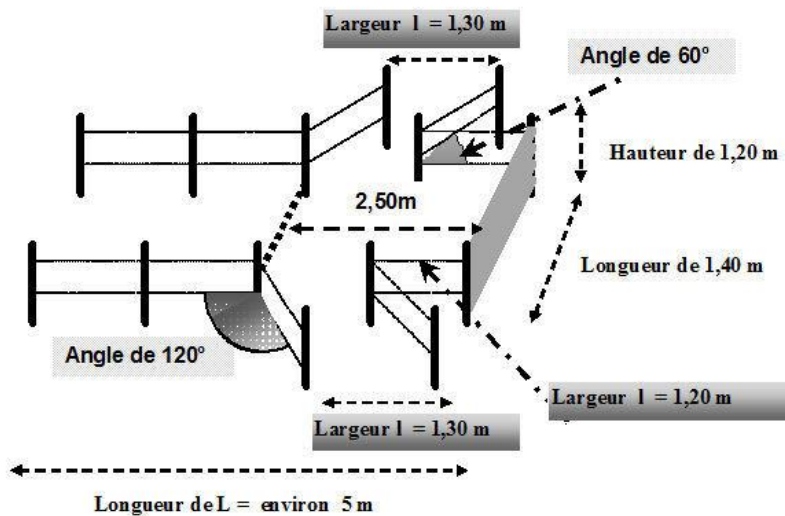
- Plusieurs bouteilles sur la hauteur et largeur du portique
- Zone de 1m sur tout l'obstacle en Classe 2

#### **Pénalités spécifiques en CLASSE 1**

#### **Pénalités spécifiques en CLASSE 2**

C.P.

## RECALE – MARCHÉ ARRIÈRE



### - Obstacle non obligatoire en Classe 1, Classe 2

Le reculé a toujours 2 sorties

Trait au sol situé à 2,50m du mur pour jugement de la position du chien face au mur  
Avant de reculer, l'attelage devra se situer entre le mur et le repère à 2m50.

### Pénalités spécifiques en CLASSE 1

1 Pt Chien pas assez engagé contre le mur

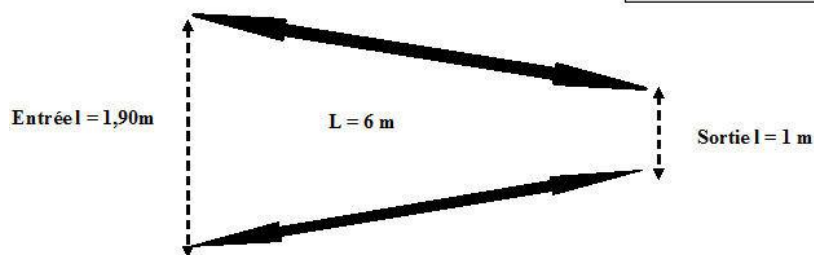
### Pénalités spécifiques en CLASSE 2

1 Pt Position non stabilisée face au mur avant ordre de reculer du conducteur  
2 Pts Chien pas assez engagé contre le mur

approuvé SCC

## RETRECISSEMENT avec RAPPEL

Obligatoire en  
Classe 1 et 2



### - Obstacle obligatoire en Classe 1, Classe 2

- position libre annoncée par le conducteur en classe 1 au départ  
- position imposée (debout, assise, couchée) par tirage au sort pour l'ensemble de la classe 2.

### Pénalités spécifiques en CLASSE 1

1 Pt Changement de position du chien sans déplacement  
4 Pts Déplacement du chien  
4 Pts Anticipation du déplacement du chien avant l'ordre du conducteur

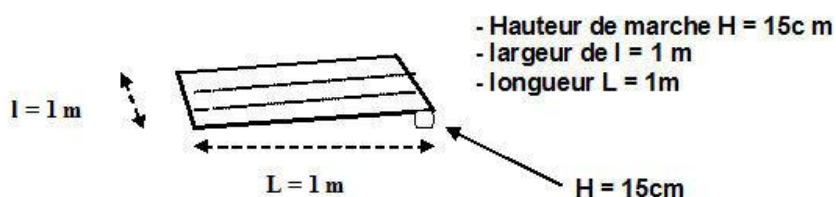
### Pénalités spécifiques en CLASSE 2

1 Pt Changement de position du chien sans déplacement  
2 Pts Position imposée (debout, assise ou couchée) non prise au départ  
4 Pts Déplacement du chien  
4 Pts Anticipation du déplacement du chien avant l'ordre du conducteur

C.P.

## MARCHE

M&J Oct 2014



### **- Obstacle non obligatoire en Classe 1, Classe 2**

Plateau en bascule 4m X 1m et hauteur de 15cm au nez de marche  
Zone de 1m sur tout l'obstacle en Classe 2

### **Pénalités spécifiques en CLASSE 1**

1 Pt Glissé d'une roue  
4 Pts 2 ou 3 ou 4 roues hors du plateau de la bascule

### **Pénalités spécifiques en CLASSE 2**

1 Pt Glissé d'une roue  
4 Pts 2 ou 3 ou 4 roues hors du plateau de la bascule

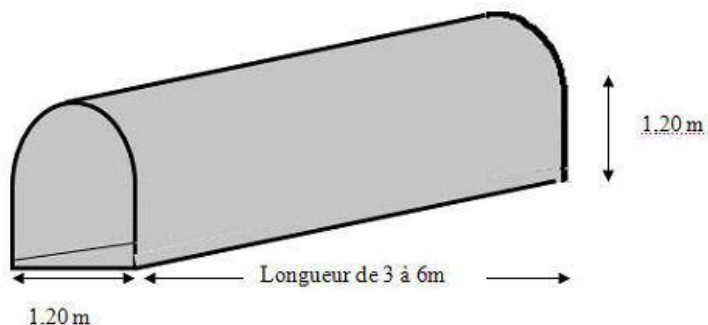
Juvé SCC

M&J Oct 2014

## TUNNEL

Obligatoire en  
Classe 1 et 2

BREVET



### **- Obstacle obligatoire en Brevet, Classe 1, Classe 2**

- La partie supérieure peut-être arrondie, ovale ou droite
- Tracé en ligne droite ou légère courbe
- La courbe doit permettre le jugement des zones Entrées-Sorties

### **Pénalités spécifiques en CLASSE 1**

### **Pénalités spécifiques en CLASSE 2**

C.P.

**J- Groupe de travail Agility**  
**Responsable Maryannic JOURDEN**  
**Propositions du G.T. Agility**

**1) Sélection European Open (EO) et Équipe de France (EDF)**

**Règlement**

Document " Sélectifs FCI - Règlement 20/10/2014

**Sélections FCI 2015**

**Règlement**

Ce règlement régit les sélections des participants français à l'European Open d'Agility de la FCI 2015 et des membres de l'équipe de France pour le Championnat du Monde d'Agility de la FCI 2015.

Les sélections sont organisées autour de trois sélectifs se déroulant chacun sur un week-end, sur des parcours de technique élevée :

- Les sélectifs 1 et 2 permettent la sélection pour l'European Open (EO)
- Les sélectifs 1, 2 et 3 permettent la sélection pour l'Équipe de France (EDF)

Un système à points est utilisé pour une partie des deux sélections. Une autre partie des sélections se fait sous la responsabilité du Coach Équipe de France, nommé par la Commission Nationale Éducation et Activités Cynophiles (CNEAC), qui sera présent lors des trois sélectifs. Les procédures de sélection sont détaillées au §3.

L'European Open étant ouvert à tous les chiens, avec ou sans pédigrée, il en va de même pour les sélectifs 1 et 2. Le sélectif 3 est réservé aux chiens inscrits à un livre d'origine reconnu par la FCI

**1. Participation aux sélectifs**

**1.1. Catégories et nombre de participants**

a) Les chiens sont répartis selon les catégories de la FCI :

- La catégorie S : chiens plus petits que 35 cm au garrot
- La catégorie M : chiens de 35 cm et plus petits que 43 cm
- La catégorie L : chiens de 43 cm et plus

b) Les chiens en limite de taille seront toisés, sauf les chiens ayant déjà participé aux championnats du monde. Tout chien inscrit dans une catégorie qui ne correspond pas à sa taille ne pourra concourir que dans la catégorie relative à son toisage.

c) La capacité d'accueil de chaque sélectif est fixée à 160 chiens, répartie nominalement comme suit :

- 40 chiens en catégorie S
- 40 chiens en catégorie M
- 80 chiens en catégorie L

d) Si la demande dans une catégorie est inférieure au quota nominal, les quotas des autres catégories sont augmentés au prorata des demandes non-satisfaites.

*Exemple : il y a 50 demandes en S, 35 demandes en M et 100 demandes en L. Les 5 places non-pourvues en M seront réparties comme suit :  $5 \times 10 / (10 + 20) = 1,67 = 2$  places supplémentaires en S ;  $5 \times 20 / (10 + 20) = 3,33 = 3$  places supplémentaires en L.*

**1.2. Conditions de participation**

a) Le chien doit être en possession d'une licence d'agility de la SCC de l'année en cours.

b) Les sélectifs 1 et 2 sont ouverts à tout chien participant aux épreuves « plus », avec ou sans pédigrée. Le sélectif 3 est réservé aux chiens avec pédigrée et en possession de leur brevet international d'agility.

c) Le chien doit faire preuve d'une vitesse d'évolution, sur les épreuves de jumping plus, qui est :

- supérieure à 4,3 m/s en catégories S et M
- supérieure à 4,5 m/s en catégorie L

Cette vitesse minimum d'évolution doit être attestée par 3 qualificatifs Excellents (5,99 points de pénalité au maximum) obtenus avec 3 juges différents sur des épreuves de jumping plus (ou sur des épreuves de jumping 3 effectuées à l'étranger) dans les 12 mois précédant la date limite d'inscription aux sélectifs. Joindre les 3 qualificatifs présentant les vitesses d'évolution les plus élevées.

d) Exceptionnellement, les chiens n'ayant pas les qualificatifs exigés au §1.2.c (par exemple, des jeunes chiens, des chiens ayant interrompu les concours suite à une blessure, grossesse, etc.) pourront être acceptés si leurs conducteurs peuvent faire prévaloir une expérience de la compétition internationale à haut niveau. L'acceptation de telles demandes d'engagement sera décidée au cas par cas par le GTA et le Coach Équipe de France. Le nombre de chiens pouvant être acceptés selon cette modalité est limité à 10 % de la capacité d'accueil définie au §1.1.c.

e) Un seul et même conducteur doit conduire le chien pendant toutes les épreuves des sélectifs auxquels le chien participe. En cas de sélection, c'est ce même conducteur qui devra conduire le chien à l'European Open et/ou dans l'Équipe de France.

### 1.3. Inscription

a) Les candidats aux sélections sont libres de s'inscrire à un, deux ou trois des sélectifs (en tenant compte de §1.2.b) mais, pour des raisons de logistique, les inscriptions se feront avant le 1er sélectif, avec une seule feuille d'engagement. Aucune demande d'inscription ultérieure ne sera acceptée.

b) Un même conducteur peut s'inscrire avec plusieurs chiens.

c) Le Coach Équipe de France et son staff peuvent s'inscrire aux sélectifs 1 et 2 si leurs chiens remplissent les conditions requises au §1.2. Cependant, ils ne sont éligibles qu'à la sélection EO par points. Ils ne peuvent en aucun cas postuler à l'équipe de France.

d) Le dossier d'inscription pour chaque chien comprend :

- La feuille d'engagement remplie en caractères d'imprimerie, comprenant notamment :
  - la copie de la licence du chien ;
  - la catégorie FCI dans laquelle l'engagement est demandé (cf. §1.1.a) ;
  - la moyenne des vitesses exhibées sur les 3 justificatifs précisés au §1.2.a (avec une précision de 0,01 m/s)
  - la phrase « Le conducteur s'engage à respecter le règlement des sélectifs et notamment la charte de bonne conduite (définie dans son 4ème chapitre) ».
- La photocopie lisible des trois justificatifs précisés au §1.2.a.

La photocopie lisible des pages suivantes du « passeport pour animal de compagnie » du chien :

- la page de description de l'animal ;
  - la page d'identification de l'animal ;
  - la page correspondant à la dernière vaccination antirabique, qui doit être en cours de validité à la date du sélectif (car cela sera demandée pour passer la frontière en cas de qualification).
- Pour les inscriptions au 3e sélectif, la photocopie lisible du pédigrée du chien.
  - Un chèque séparé et non-agrafé pour chaque sélectif auquel l'inscription est demandée (le montant et l'intitulé seront précisés sur la feuille d'engagement).
  - Une autorisation parentale signée pour les mineurs ou la photocopie de l'autorisation parentale jointe à la demande de licence.



e) Si le nombre de demandes d'engagement dépasse la capacité d'accueil des sélectifs dans la catégorie (cf. §1.1.c) :

- pour le sélectif 2, on prendra compte prioritairement les chiens ayant participé au sélectif 1
- pour le sélectif 3, on prendra compte prioritairement les chiens ayant participé aux sélectifs 1 et 2.

Les demandes seront ensuite prises en compte selon l'ordre décroissant des moyennes des vitesses exhibées sur les 3 justificatifs précisés au §1.2.c. En cas de refus d'une demande d'engagement, le candidat sera informé au moins 15 jours avant le sélectif correspondant et le chèque correspondant sera détruit.

f) Si d'aventure un candidat choisi de se désister d'un sélectif auquel il s'est inscrit, il devra en avvertir l'organisateur et le GTA au moins 20 jours avant ce sélectif. Dans ce cas, le chèque correspondant sera détruit.

## **2. Organisation d'un sélectif**

### **2.1. Remise des dossards**

Les dossards sont remis aux concurrents le matin du premier jour du sélectif, avant les épreuves, en échange de la licence qui est conservée par l'organisation et restituée à l'issue des formalités de fin de sélectif.

### **2.2. Épreuves**

- a) Chaque sélectif comporte 4 épreuves : 2 jumping et 2 agility.
- b) Des parcours différents seront mis en place pour, d'une part, les catégories S et M et, d'autre part, la catégorie L.
- c) Un ordre de passage aléatoire est établi pour chacune des quatre épreuves.

### **2.3. Règles spécifiques**

Les sélectifs sont régis par le règlement d'agility de la FCI, étendu par les règles spécifiques précisées dans cette section.

#### **2.3.1. Détermination du TPS**

Dans chaque épreuve, le TPS est déterminé à partir du temps réalisé par le chien le mieux classé dans sa catégorie + 10%. Le meilleur chien est celui que est le plus rapide parmi ceux ayant le moins de pénalités de parcours.

#### **2.3.2. Attribution de points**

- a) Un classement est établi pour chaque épreuve selon les règles habituelles.
- b) Pour chaque épreuve, un nombre de points est attribué à chaque chien selon le Tableau 1, en fonction de son rang de classement. Aucun point n'est attribué à un chien éliminé.

C\_R réunion CNEAC du 28/10/2014 approuvé SCC

## Catégories S et M

Rang	Points	Rang	Points
1	140	21	20
2	119	22	19
3	98	23	18
4	92	24	17
5	86	25	16
6	80	26	15
7	74	27	14
8	68	28	13
9	62	29	12
10	56	30	11
11	50	31	10
12	44	32	9
13	38	33	8
14	32	34	7
15	26	35	6
16	25	36	5
17	24	37	4
18	23	38	3
19	22	39	2
20	21	40	1

## Catégorie L

Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1	180	21	60	41	40	61	20
2	159	22	59	42	39	62	19
3	138	23	58	43	38	63	18
4	132	24	57	44	37	64	17
5	126	25	56	45	36	65	16
6	120	26	55	46	35	66	15
7	114	27	54	47	34	67	14
8	108	28	53	48	33	68	13
9	102	29	52	49	32	69	12
10	96	30	51	50	31	70	11
11	90	31	50	51	30	71	10
12	84	32	49	52	29	72	9
13	78	33	48	53	28	73	8
14	72	34	47	54	27	74	7
15	66	35	46	55	26	75	6
16	65	36	45	56	25	76	5
17	64	37	44	57	24	77	4
18	63	38	43	58	23	78	3
19	62	39	42	59	22	79	2
20	61	40	41	60	21	80	1

Tableau 1: Barèmes des points attribués par épreuve

### 2.4. Affichage des résultats

- Les résultats doivent être affichés à la fin de chaque épreuve.
- Les réclamations éventuelles doivent être portées dans les 30 minutes suivant l'affichage.
- Les résultats complets sont affichés à l'issue des épreuves pour que l'ensemble des concurrents puisse en prendre connaissance.

### 2.5. Litiges

Les litiges sont réglés par le Président de la CNEAC et par le responsable du Groupe de Travail Agility.

### 3. Procédures de sélection

Des classements séparés seront effectués pour les sélections European Open et Équipe de France.

#### 3.1. Sélection à l'European Open

Une procédure de sélection mixte est utilisée :

- 3 places sont attribuées par l'intermédiaire du Concours Golden 3 de la SCC
- 4 places joker pouvant être attribuées par le Coach Équipe de France à des membres de l'Équipe de France
- toutes les places restantes et toutes les places en liste d'attente sont attribuées selon le classement par points défini au §3.1.1.

##### 3.1.1. Classement

- Le classement final est obtenu en additionnant, pour chaque chien :
  - les deux meilleurs résultats obtenus sur les quatre épreuves d'agility des sélectifs 1 et 2

- les deux meilleurs résultats obtenus sur les quatre épreuves de jumping des sélectifs 1 et 2

NB. Pour une équipe ne faisant qu'un seul sélectif sur les deux proposés, les « meilleurs résultats » seront en fait les quatre résultats obtenus lors de ce sélectif.

b) En cas d'égalité de points à l'étape précédente (et uniquement dans ce cas), le classement est effectué selon la somme des points obtenus sur l'ensemble des huit épreuves.

c) Si, au seuil de sélection, l'égalité persiste après l'étape précédente, les chiens seront départagés par un tirage au sort.

### **3.1.2. Pré-sélection Golden 3**

Le nombre de chiens sélectionnés d'office par l'intermédiaire du Concours Golden 3 de la SCC sera retranché du quota alloué à chaque catégorie.

Normalement, cela correspondra à un chien par catégorie S, M et L, mais étant donné que la sélection au Concours Golden 3 s'effectue selon les catégories françaises (A, B, C), il se peut qu'un « grand » A prenne une place en M, ou qu'un « grand » B prenne une place en L.

### **3.1.3. Places joker Équipe de France**

a) Afin de maximiser les chances que les membres de l'Équipe de France puissent participer à l'European Open, 4 places joker sont mises à la disposition du Coach Équipe de France :

- 1 en catégorie S
- 1 en catégorie M
- 2 en catégorie L

b) Ces places jokers seront attribuées uniquement à des chiens sélectionnés pour l'Équipe de France (suite au 3e sélectif). Si tous les membres de l'Équipe de France dans une catégorie sont déjà sélectionnés aux points, les places jokers correspondantes sont libérées pour les chiens en liste d'attente.

### **3.1.4. Sélection**

a) Le quota de places par catégorie est déterminé de la façon suivante par rapport au quota total alloué à la France :

- 25 % du quota total en catégorie S
- 25 % du quota total en catégorie M
- 50 % du quota total en catégorie L

retranché par :

- le nombre de chiens par catégorie sélectionnés par l'intermédiaire du Golden 3 (cf. §3.1.2)
- le nombre de places joker par catégorie défini au §3.1.3.

En 2014, le quota total alloué à la France était de 32 places.

b) Un chien déjà sélectionné par l'intermédiaire du Golden 3 (cf. §3.1.2) libère sa place pour le prochain chien dans le classement, et ainsi de suite jusqu'au remplissage du quota de la catégorie.

c) Les conducteurs doivent accepter ou non leur sélection au 2ème jour du sélectif 2, et régler leur participation à l'European Open par chèque (à l'ordre de la SCC). Un conducteur qui refuse sa sélection libère sa place pour le prochain chien dans le classement, et ainsi de suite jusqu'au remplissage du quota de la catégorie.

Dans le cas de la sélection d'un chien ayant participé seulement au sélectif 1, le conducteur devra faire parvenir son chèque au GTA dans les 7 jours suivant le sélectif 2. À défaut, il libérera sa place au prochain chien en liste d'attente.

### 3.1.5. Liste d'attente

a) Pour chaque catégorie, une liste d'attente est établie, selon les mêmes règles de classement que pour la sélection. Ces chiens pourront se voir attribuer une place à l'European Open dans les cas suivants :

- non-utilisation des places de joker attribuées au Coach Équipe de France (cf. §3.1.3)
- désistement d'un chien sélectionné ;
- attribution de places supplémentaires à la France (en 2014, la France a bénéficié d'une place supplémentaire par catégorie).

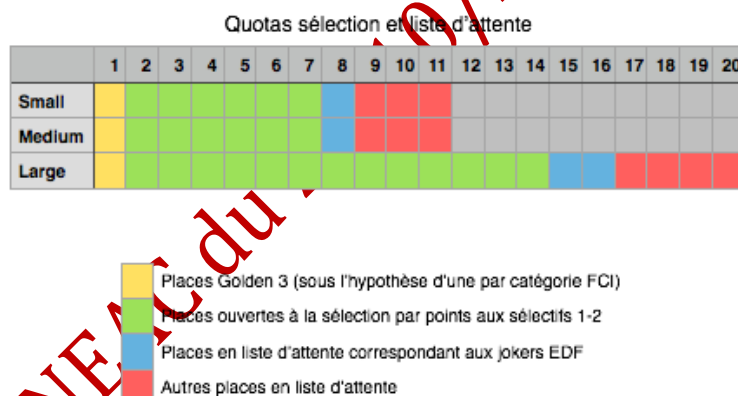
b) Le nombre de place en liste d'attente est fixé ainsi :

- 4 chiens en catégorie S
- 4 chiens en catégorie M
- 6 chiens en catégorie L

c) Les conducteurs doivent accepter ou non leur place en liste d'attente au 2ème jour du sélectif 2, et laisser un chèque de caution (à l'ordre de la SCC) couvrant leur participation éventuelle à l'European Open. Un conducteur qui refuse sa place en liste d'attente libère sa place pour le prochain chien dans le classement, et ainsi de suite jusqu'au remplissage de la liste d'attente de la catégorie.

\* \* \*

La figure suivante illustre les quotas de sélection et de liste d'attente par catégorie (sous l'hypothèse de la reconduction du quota 2014 attribué à la France) :



### 3.1.6. Constitution des équipes pour les épreuves par équipe

a) Les binômes conducteur/chien sélectionnés devront se constituer en équipes de 4 pour participer aux épreuves par équipe.

b) Afin de pouvoir faire participer à l'EO des équipes constituées pour le Championnat du Monde dont les membres sont sélectionnés aussi pour l'EO, c'est le Coach Équipe de France qui coordonnera la définition de l'ensemble des équipes pour l'EO. Il devra le faire au plus tard 7 jours avant la date limite imposée par l'organisateur de l'EO (en 2014 : le 30 juin).

## 3.2. Sélection pour l'Équipe de France

Une procédure de sélection mixte est utilisée :

- une première partie de la sélection est déterminée par le classement défini au §3.2.1,
- une deuxième partie de la sélection est effectuée par le Coach Équipe de France.

### 3.2.1. Classement

a) Le classement final est obtenu en additionnant, pour chaque chien :

- les trois meilleurs résultats obtenus sur les six épreuves d'agility des sélectifs 1, 2 et 3

- les trois meilleurs résultats obtenus sur les six épreuves de jumping des sélectifs 1, 2 et 3
- b) En cas d'égalité de points à l'étape précédente (et uniquement dans ce cas), le classement est effectué selon la somme des points obtenus sur l'ensemble des douze épreuves.
- c) Si, au seuil de sélection, l'égalité persiste après l'étape précédente, les chiens seront départagés par le Coach Équipe de France.

### 3.2.2. Sélection

a) L'Équipe de France est typiquement composée de 15 chiens, mais ce nombre peut varier selon le potentiel des chiens en présence et les propositions du Coach Équipe de France. Au maximum, elle peut être constituée de 21 chiens, soit 9 chiens en « individuels » et 12 chiens en « équipes » — cf. règlement du Championnat du Monde d'Agility de la FCI :

- En « individuels » : 9 chiens, « S », « M » ou « L » confondus. Dont 6 maximum par catégorie.
- En « équipes » : 1 équipe de 4 chiens maximum par catégorie soit 1 équipe Small, 1 équipe Medium et 1 équipe Large.

auxquels s'ajoutent les éventuels champions du monde « individuels » en titre

b) Une sélection initiale et automatique de 6 chiens est composée des chiens classés aux rangs 1 et 2 dans le classement dans chaque catégorie S, M et L.

c) L'équipe est complétée par une sélection complémentaire de 6 à 15 chiens effectuée par le Coach Équipe de France. Cette sélection complémentaire peut s'inspirer du classement défini au §3.2.1, mais cela n'est pas obligatoire.

La CNEAC se réserve le droit d'accepter ou pas le nombre de chiens proposés par le Coach Équipe de France.

d) La répartition entre « individuels » et « équipes » de l'ensemble de la sélection (b)+(c) est sous l'entière responsabilité du Coach Équipe de France.

e) Le Coach Équipe de France devra motiver tous ses choix par écrit.

### 4. Charte de bonne conduite

Les participants aux sélectifs sont tenus à montrer un esprit sportif exemplaire, aussi bien sur le terrain qu'en dehors (réseaux sociaux...). Ils doivent faire preuve de générosité, d'abnégation, d'humilité et de respect mutuel afin que l'équipe de sélectionnés puisse être soudée dans l'effort et solidaire dans sa recherche d'excellence sportive.

Ils s'engagent à respecter le code de bonne conduite de la pratique des disciplines gérées par la Commission Nationale d'Éducation et d'Activités Cynophiles ci après reproduit qui annule et remplace le code de déontologie.

### Dates, lieux et juges des sélectifs :

#### Sélectif 1 (EO et EDF)

Vaux (03490), 14-15 février 2015

Juges : Pascale CREPEL, David POWELL

#### Sélectif 2 (EO et EDF)

Limoges (87000), 28-29 mars 2015

Juges : Sandra DEIDDA (Italie), Sascha GRUNDER (Suisse)

#### Sélectif 3 (EDF)

Saint Ouen en Belin (72220), 16-17 mai 2015

Juges : Linda BOURASSE, Maryannic JOURDEN

## Proposition équipe coach EDF agility

**Coach :** Thierry KWASNY

**Coach Assistant :** Pauline JENN

### 2) MONITORAT AGILITY

#### Contenu

#### Principales préconisations :

- Les monitorats d'agility sont organisés dans les régionales, sur l'initiative du CTR, du DRA et/ou d'un Président de club, les trois travaillant en étroite collaboration.
- Les parties théoriques sont dispensées par un formateur CNEAC.
- Les parties techniques et pratiques sont dispensées par un compétiteur de haut niveau. Parmi les intervenants sur les stages agility seront sélectionnés des formateurs techniques reconnus pour animer les MAG 1 et/ou les MAG 2.
- Comme pour les autres formations : les frais de déplacement des différents intervenants sont pris en charge par la CNEAC afin de proposer des formations à moindre coût pour les stagiaires. Se reporter au document coût des formations à l'adresse ci-après : [http://www.magazinecneac.fr/?q=groupeT/formation/cout\\_formations](http://www.magazinecneac.fr/?q=groupeT/formation/cout_formations)

#### Monitorat Agility 1er niveau (MAG 1)

- Le Monitorat Agility 1er niveau (MAG 1) pour former des moniteurs capables de former, d'entraîner et d'accompagner des équipes de niveau 1er et 2ème degré.
- Réduire la partie théorique, augmenter la partie pratique.
- Critères de participation au MAG 1 : Etre licencié dans un club affilié (ou en stage d'affiliation) depuis au moins 2 ans. Avoir conduit un chien (LOF ou non LOF) au niveau 2ème degré. Le monitorat en éducation canine est obligatoire.

#### *Contenu du MAG 1 :* 7 heures de théorie et 6 heures de pratiques sur les techniques.

- Les structures de la cynophilie. (1/2 h)
- Rôle du moniteur en agility. (1/2 h)
- Le club et ses structures. (1/2 h)
- Les licences – les concours. (1 h)
- Le règlement d'agility français. (1h) (y compris les différences avec FCI)
- Conception d'un atelier (1h30) : Progression, objectifs, bilan. Comment dessiner et poser un atelier.
- Les techniques d'apprentissage : pratique (3h00 + 3h00)
- Présentation de l'examen. (1/2 h)

#### *Les techniques d'apprentissage portent principalement sur :*

- Les trois changements de main (pivot, jeannette, croisé arrière.)
- Mise en place au départ, tenue de place au départ et sur la table
- Apprentissage des obstacles (différentes méthodes).
- Travail des zones (différentes méthodes).

**L'examen :** L'examen est programmé un ou deux mois plus tard, sur une seule journée. Il comporte une partie théorique et une partie pratique : Dessiner un module, le poser, conseiller 2 ou 3 élèves dessus tout en respectant le thème de l'entraînement.

## **Monitorat Agility 2ème niveau (MAG 2)**

- Retour du Monitorat Agility 2ème niveau (MAG 2) pour former des moniteurs capables d'entraîner, d'accompagner et de conseiller des équipes de niveau 3ème degré et international. Il sera axé sur la technique (trajectoires, recherche de gain de temps sur un parcours, les techniques ...) et la préparation à la compétition (championnat de France, haut niveau...). La gestion du stress, la préparation physique du chien et du maître seront abordées lors des stages de perfectionnement agility.
- Le MAG 2 ressemble à un stage de perfectionnement agility avec un peu de théorie. La théorie portant sur les techniques d'apprentissage, elle se fait directement sur le terrain. Lors d'un stage agility, l'élève apprend ou perfectionne une technique pour lui, pour son chien alors que, lors d'un monitorat, le candidat apprend à enseigner cette technique.
- Critères de participation au MAG 2 : Avoir le MAG1 depuis au moins un an et avoir conduit un chien en 3ème degré pour les propriétaires de chien inscrit à un L.O. reconnu FCI ou sur les épreuves + pour les propriétaires de chien non inscrits à un L.O.
- Il n'y a pas d'intervenant CNEAC ni de vétérinaire dans le MAG 2.

### **Contenu du MAG 2 :**

- Dessiner un parcours avec un logiciel adapté (1h) : Initiation à Agility blues ou autre logiciel équivalent.
- Poser un parcours comme sur le dessin. (1h)
- Techniques d'apprentissage (5 h + 5 h)

### **Les techniques d'apprentissage portent principalement sur :**

- Gestion des enchaînements techniquement difficiles.
- Ordres de sauts directionnels.
- Travail des zones : approfondissement, autonomie
- Travail des out, des flip-flop, des Kechke
- Optimisation des trajectoires, gain de temps.

*L'examen* est programmé un ou deux mois plus tard, sur une seule journée. Il ne comporte pas de partie théorique. Les candidats sont évalués sur leur capacité à dessiner un parcours en accord avec un thème, le poser avec précision et leur aptitude à conseiller 2 ou 3 élèves dessus. Dans leurs conseils, les candidats doivent savoir s'adapter aux capacités de leurs différents élèves.

### **Intervenants**

**Formateurs CNEAC**  
Marie-Jo BOUDIER  
Guy DESHAIES  
Jean Luc GENOT  
Maryannie JOURDEN  
Corinne METRO  
Alain NICAISE  
David POWELL  
René RAUWEL

### **Intervenants Compétiteurs (en attendant propositions CTR)**

Frédéric DURAND  
Isabelle FASQUELLE  
Alexandrine HUITOREL  
Anne MARLET

## Support

Des supports de cours Powerpoint sont en cours de préparation.

### 3) PASS agility

#### Mode de fonctionnement des demandes de Pass Agility

1°- L'organisateur aura veillé à en informer les Clubs de sa Régionale ainsi que le CTR.

2°- L'organisateur télécharge les documents sur le site de la CNEAC :

- Imprimé de demande d'organisation
- Fiche d'évaluation
- Fiche d'aide à l'évaluation
- Imprimé liste des reçus
- Petit règlement illustré (il veillera à informer tous les participants de ce Pass Agility qu'ils peuvent télécharger ce document sur le site).

3°- Un mois minimum avant la manifestation, l'organisateur adresse par mail l'imprimé de demande d'organisation bien renseigné à [pascalecrespel@orange.fr](mailto:pascalecrespel@orange.fr). Il peut également demander des exemples de parcours 1er Degré. Cet imprimé sera ensuite retourné à l'organisateur avec avis et numéro d'enregistrement. La demande sera ensuite mise en ligne sur le site de la CNEAC (comme pour une demande de stage).

4°- Pour se présenter au Pass-Agility :

Le chien doit avoir au minimum 16 mois.

La licence de l'année en cours est obligatoire

Un CAESC peut très bien être organisé le même jour que le Pass-Agility.

**L'obligation du C.A.E.S.C. notifiée dans le Compte Rendu de la Réunion de C.N.E.A.C. des 9 et 10 août derniers est supprimé.**

5°- Sitôt le Pass Agility effectué, un des membres du Jury expédie rapidement la liste des reçus à [pass-agility@sportscanins.fr](mailto:pass-agility@sportscanins.fr). L'envoi de la liste des reçus permet ensuite le déblocage informatique pour l'accès au concours. Cette liste une fois reçue permet aussi l'envoi des diplômes et du petit règlement illustré relié et imprimé sur papier glacé, à l'adresse précisée sur l'imprimé de demande d'organisation et sur la liste des reçus.

#### Modalités spécifiques pour organisation fin 2014

Pour les pass-agility organisés en 2014, si le propriétaire n'est pas en possession de sa licence 2015, il lui faut impérativement donner le numéro de licence 2015 ainsi que le numéro FAPAC obtenus lors de la saisie de la demande). Les propriétaires d'une licence ou d'une carte de base 2014 ne sont pas soumis à l'obligation du pass-agility

#### Budget prévisionnel « petit règlement illustré »

Des devis pour la réalisation du petit règlement illustré ont été demandés à deux imprimeurs, dont voici le résumé :

	<b>SARL Notrel</b> Brochure Reليure 2 points métal à la française 20 pages intérieur	<b>CEDIA</b> livret format A5 (210 X 14.85) Couverture quadri R° V° sur
--	--	---



	Papier 135 gr 4 pages couverture 300 g couché brillant Pelliculé recto brillant Impression Quadri Fichier fourni par vos soins	papier couché brillant 250gr Intérieur 24 pages quadri R° V° sur papier couché brillant 115 gr façonnage piqué à cheval 2 points Fichier PDF haute définition fournis par vos soins Prix départ de nos ateliers (livraison en sus)
2000 exemplaires, 28 pages	1746,00 € TTC	2047,50 € TTC
2000 exemplaires, 24 pages	1590,00 € TTC	1736,57 € TTC

#### 4) Concours agility : nombre de chiens et nombre de passages

- 1 Ce tableau récapitulatif servira de point d'appui pour calculer le nombre maximal de chiens que l'on peut accueillir dans un concours d'agility. Les jeunes conducteurs ne peuvent pas être remplacés par des seniors.

Nombre de juges	1	2	2	2	3
Nombre de terrains	1	1	1 + 1 terrain jumpings	2	2
Nombre chiens max Eté	75	100	110	150	185
Nombre chiens max Hiver (sauf salle)	65	90	100	130	165
Nombre chiens max JC	8 été 8 hiver	10 été 10 hiver	12 été 10 hiver	16 été 16 hiver	16 été 16 hiver
		Non Stop 1 terrain DISPARAIT EN 2016	Non Stop		

- 2 Ce nombre maximal de chiens devra être respecté : en cas de dépassement, un courrier sera adressé au club ainsi qu'à la régionale par la commission.
- 3 Il est demandé à l'invitation du ou des juges de leur préciser quel type de concours ils seront amenés à juger. Le changement du type de concours après l'invitation du juge est interdit. Le type de concours doit aussi être précisé sur la feuille d'invitation à destination des clubs, en précisant le nom du ou des juges pressentis.
- Ne plus donner le nombre maximal de passages pour un juge sur un concours (inutile) mais donner le nombre maximal de passages pour un juge sur 48 heures consécutives (exemple, un même week-end). **Proposition** : 332 (hors finales)
  - Un juge de la discipline agility est autorisé à juger deux concours d'agility sur deux jours consécutifs (en dehors des finales ou grands événements CNEAC) **à la condition expresse de ne pas dépasser 332 passages sur ces deux jours**

- **Disparition concours 2 juges sur un même terrain en non-stop à compter du 1/1/2016**
- Officialisation d'un concours 2 juges sur "un terrain et demi" (c'est-à-dire, le jumping et le jumping + sur un terrain à part et le reste des épreuves sur le même terrain). **Proposition** : 110 chiens + 12 JC en été, 100 chiens +10 JC en hiver).

**4** Concours débutants : 1 juge et 50 chiens maximum conduits par des seniors. S'y rajoutent 6 jeunes conducteurs maximum.

**5** Inscription au concours dite « au poteau » : Il est rappelé que les inscriptions dites au poteau sont interdites, seules peuvent être prises en compte les équipes sur « liste d'attente »

## 5) Projet jeunes conducteurs

### Licence jeune conducteur

- La licence jeune conducteur est au nom du chien en précisant : Nom-Prénom du jeune conducteur, Date de naissance du jeune conducteur, Nom du chien, LOF ou Non LOF et renseignements jugés utiles.
- Chaque jeune prendra donc autant de licences qu'il conduit de chiens.
- Il n'y a pas d'âge minimum pour un jeune conducteur mais pour avoir l'autorisation de faire des concours, tout jeune venant d'obtenir une nouvelle licence devra participer à un PASS AGILITY et ce, avec chacun des chiens qu'il sera amené à conduire en concours et pour lequel il a demandé une licence (il pourra s'inscrire à un PASS Agility le même jour avec deux chiens, voire plus...). Il devra alors obtenir le minimum des points requis avec chacun de ses chiens.
- Un jeune conducteur ne peut présenter au maximum que 2 chiens sur un même concours d'agility, et cela à condition que ces chiens soient dans des catégories différentes
- Le Brevet Jeune Conducteur sera décerné à tout jeune ayant obtenu avec le même chien (LOF ou non LOF) trois excellents sans faute avec deux juges différents, sur l'épreuve 1<sup>ier</sup> degré. Sur ce brevet jeune conducteur décerné, figurera entre autres, le nom du jeune conducteur ainsi que celui du chien avec qui il a obtenu les qualificatifs requis. (demande à effectuer au secrétariat de la C.N.E.A.C.)
- Un jeune conducteur ayant obtenu le brevet jeune conducteur pourra, dès l'âge de 12 ans, choisir de concourir en senior. S'il le souhaite, il pourra bien entendu rester en classe jeune conducteur jusqu'à ses 14 ans ou de l'année civile de ses 14 ans. Le changement de classe jeune vers senior pourra se faire à la date anniversaire du jeune ou bien à la fin de l'année civile, et ce au choix du jeune. Ce changement est définitif. Si la demande de licence senior se fait en cours d'année, elle sera considérée du point de vue tarifaire comme un duplicata (et non comme une demande de nouvelle licence).
- Lors de son entrée en senior et, dans le cas où le chien conduit par le jeune est un chien LOF et non déjà breveté, le jeune conducteur pourra obtenir le brevet international d'agility pour ce chien sur présentation de son brevet jeune conducteur où figure le nom du chien (demande au secrétaire général de la CNEAC par exemple par l'intermédiaire du CTR). Le jeune ne repassera donc pas les épreuves du brevet en senior et demandera donc directement une licence en deuxième degré.
- **IMPORTANT** : Les jeunes ayant la possibilité d'intégrer les seniors dès l'âge de 12 ans, il n'y a plus de distinction poussin et junior. Il n'y a qu'une seule catégorie qui est celle des jeunes conducteurs.
- Il est à noter que lors de manifestations internationales FCI, comme par exemple l'European Open junior, tous les jeunes jusqu'à 18 ans sont intégrés dans la classe junior, et quand bien même, ils concourent en France en classe senior.

## Le délégué régional jeunes conducteurs

Le GTA souhaite que chaque Régionale puisse nommer (si ce n'est pas déjà fait) un Délégué Régional Jeunes Conducteurs, ce qui lui permettrait d'avoir un interlocuteur privilégié concernant les jeunes.

### Sa fonction :

- Le délégué régional jeune conducteur est un adulte qui est un lien entre les jeunes de sa région, son CTR et le groupe travail agility. Il travaille en étroite coopération avec le Délégué Régional Agility et bien entendu, avec les moniteurs des clubs dont les jeunes sont issus. Son rôle est important et se doit fédérateur.

### Ses missions :

- Il tient à jour une liste des jeunes conducteurs de sa régionale
- Il organise régulièrement des entrainements ayant pour objectifs :
  - de faire progresser les jeunes dans la conduite.
  - de fédérer une cohésion dans le groupe entre jeunes ayant la même passion.
  - d'inculquer des valeurs sportives en acceptant les jugements.
  - de sensibiliser les jeunes au respect de leur animal.
  - les aider si besoin à mieux appréhender le règlement d'agility
- Il informe les jeunes des grands événements et peut participer à l'organisation des déplacements dans les grandes manifestations concernant les juniors.

Le GTA restera à l'écoute de ses souhaits, interrogations, ... Il est demandé à ce que chaque délégué régional présente à la fin de chaque année un compte rendu (même succinct) des activités de la régionale concernant les jeunes et des difficultés éventuellement rencontrées. Ce compte rendu pourra être intégré à celui des CTR et remonté par ses soins.

### 6) European Open Junior

Cette manifestation aura lieu en République Tchèque du 10 au 12 juillet 2015.

Le déplacement est important et le GTA réfléchit en ce moment à un budget prévisionnel qui permettrait aux jeunes et à leurs parents de se déplacer à un coût raisonnable (car,...). Ceci sera aussi un critère déterminant pour le nombre de jeunes français à être sélectionnés en 2015. Un projet d'entrainements collectifs et d'une sélection éventuelle est en cours. Le projet finalisé et validé par la commission sera dévoilé début 2015.

### 7) Proposition juges finales 2015

Championnat de France	GPF	Trophée par Equipes	French Cup	Championnat de France des jeunes conducteurs
J.L. RICOUX	M. ANDREONI	C. SACCOCCIO	E. COURANT	C. HUBERT MEYNIER
M.J. BOUDIER	JC. BERGEVIN	R. MOREAU	D. DREYER	
N. DELATTRE	J. VASSEROT	C. METRO	<i>1 juge étranger</i>	
J. MERCHIE	D. HESSENAUER	D. VIDALE		
	S. VIMIER			

## 8) Résultats à l'étranger

On propose de remplacer le très ancien formulaire actuellement utilisé pour enregistrer les résultats obtenus à l'étranger :

**COMMISSION NATIONALE d'ÉDUCATION et d'AGILITY**

CONCOURS d'AGILITY du .....

Club organisateur : ..... Régionale : .....

Chien : ..... Race : ..... Sexe : ... Dossard N° : .....

Conducteur : ..... Licence N° : .....

Club : ..... Régionale : ..... Catégorie : ..... Classe : .....

Epreuve	Juge	Engagés	Longueur	Obstacles	m/s	TMP	TPS	Temps	Pénalité tps	Pénalité parc	Pénalité totale	Rang	Qualificatif
1 <sup>er</sup> DEGRE													
2 <sup>ème</sup> DEGRE													
3 <sup>ème</sup> DEGRE													
OPEN ROYAL-CANIN													
G.P.F.													
JUMPING													

BREVET : 1<sup>er</sup> [ou] 2<sup>ème</sup> [ou] 3<sup>ème</sup> partie obtenue ce jour : ..... Signature du JUGE : .....

par celui-ci :

**Commission Nationale Éducation et Activités Cynophiles**

Club organisateur : ..... Régionale / Pays : ..... Date : .....

Chien : ..... Race : ..... Sexe : .....

Conducteur : ..... Club : ..... Régionale : .....

N° licence : ..... N° dossard : ..... Catégorie : ..... Classe : .....

Epreuve	Juge	# Engagés	Longueur	# Obstacles	m/s	TMP	TPS	Temps	Pénalités temps	Pénalités parcours	Total pénalités	Rang	Qualif.
Test	Judge	# Starters	Length	# Obstacles	m/s	SCT	MCT	Dog's time	Time faults	Course faults	Total faults	Place	Qualif.
Agility 1													
Agility 2													
Agility 3													

2014-10-20

## 9) Juges étrangers :

**Proposition :** Les juges étrangers sont admis sur tous les concours, sélectifs et finales, mais dès qu'il y a plusieurs juges, au moins un juge doit être français.

NB. Dans le cas d'une série de sélectifs (par exemple, European Open 2015), la contrainte que la moitié des juges doivent être français s'applique à la série des trois sélectifs et non pas à chaque sélectif de la série.

## 10) European Open 2016

Accord de la SCC pour dépôt de candidature de la France auprès de la FCI. Dossier partagé avec Arlette CATTOEN.

## 11) Championnat de France

- **Suppression du report de cumul des pénalités** depuis le championnat régional lors de la participation au championnat de France. Ceci induit la suppression de la coupe de France.
- Motivations :
  - les championnats régionaux ne sont pas faits sur les mêmes parcours, ni dans les mêmes conditions.
  - possibilité d'une évolution future permettant l'accès à la finale par d'autres moyens (ex: sur points acquis sur les spéciaux 3).
- Mode inchangé au championnat régional pour les modalités de participation et le classement déterminant la sélection pour le championnat de France.
- **Equilibrage des quotas 2e et 3e degrés** afin que le championnat de France réunisse vraiment les meilleurs chiens de l'agility française : 250 en 2e degré ; 250 en 3e degré (en 2014 : 335 en 2e degré + 165 en 3e degré = 500 concurrents) (maintien du championnat de France en 2, à noter que la France est, à notre connaissance, le seul pays qui organise un deuxième championnat réservé au 2e degré).

## Questions

1. Les Border Collie : obligation aux Border Collie à concourir en C. décision CNEAC du 14/10/2009 validé par le comité S.C.C.

Suite à une interrogation relative aux chiens de taille inférieure à 47 cm à concourir en « B », Le Président Jean Claude METANS va se rapprocher du club de Race pour connaître sa position.

**Réponse du président du club du Border Collie en date du 18 novembre: tous les Border Collie doivent être en « C ». La commission se range à la décision du club de race.**

2. Concours organisés par un club français à l'étranger  
Organisation d'un concours à l'Etranger : Il est rappelé que tout club affilié à une régionale, ne peut organiser un concours que dans sa régionale.
3. Interdiction de concourir 2 jours d'affilée avec le même chien.  
Un concurrent ne peut participer à deux concours différents dans la même discipline deux jours consécutifs (y compris les jeunes conducteurs)

## Groupe de travail INTERNET

Responsable (intérim): David POWELL

Le groupe est actuellement chargé de deux types de tâches :

- 1) Création et gestion d'outils de diffusion par internet d'informations concernant les activités de la CNEAC ;
- 2) Retransmission en direct de grands événements de la CNEAC.

## A- PROPOSITIONS A SOUMETTRE A LA COMMISSION :

### 1) Mise en place d'une équipe

Il est proposé d'accroître l'effectif du GT à environ 4 personnes. L'objectif est double :

- pouvoir assurer une permanence de gestion des moyens de communication face aux indisponibilités personnelles ponctuelles (contraintes professionnelles ou familiales, jugements, vacances...);
- pouvoir minimiser les coûts des retransmissions vidéo en ayant une équipe de coordinateurs techniques répartis sur le territoire national (diminution des frais kilométriques).

Nicolas RENAUD (Pays de Loire) est volontaire pour rejoindre le GT. Contact a été pris aussi avec Sandra LEPRÊTRE (Rhône-Alpes) (participation à confirmer). Il serait souhaitable aussi que le GT ait un représentant situé dans le Nord ou dans l'Est de la France.

## 2) Extensions des moyens techniques

Le GT propose d'acheter :

- un disque de sauvegarde externe de grande capacité (2 To ou plus) (photos et éventuellement vidéos) (ex. Western Digital Extra Slim USB 3.0, coût : environ 100€)
- un microphone déporté sans fil pour améliorer le son accompagnant les retransmissions vidéo (ex. Canon WM-V1, coût : environ 200€)

## 3) Développement d'un nouveau site web

Le site Magazine actuel, dont la gestion avait été confiée il y a plusieurs années à une société privée, a été partiellement restructuré selon des demandes effectuées par le GT Internet. Cependant, une redéfinition plus approfondie serait nécessaire afin que ce site rende un meilleur service aux utilisateurs (réactivité de mise à jour, accès plus aisé aux informations recherchées...).

Or, ce site est appelé à être remplacé par le futur Portail Web de la SCC. Cependant, compte tenu du délai de développement prévisible de ce futur Portail, des besoins immédiats d'amélioration du service rendu et du coût de gestion du site actuel (6000€/an), le GT Internet envisage de créer un nouveau site, le plus simple possible, permettant d'assurer l'intérim tout en améliorant les possibilités actuelles de diffusion des informations de la commission.

## 4) Retransmissions vidéo en 2015

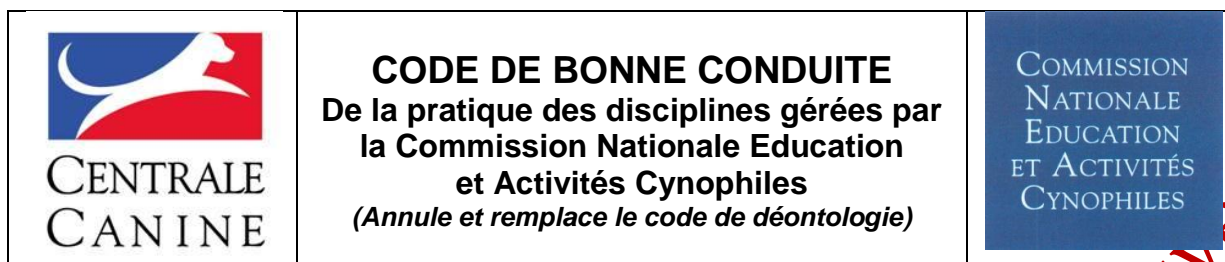
Tous les grands événements (sauf le GPF cross canin, discipline a priori trop difficile à filmer avec une seule caméra) sont susceptibles de faire l'objet d'une retransmission vidéo en 2015 :

- Finale Championnat de France d'Agility
- Finale Grand Prix de France d'Agility
- Finale Trophée d'Agility par Équipes
- Finale Grand Prix de France Obérythmée
- Finale Grand Prix de France Flyball
- Finale Grand Prix de France d'Attelage
- Finale Championnat de France d'Agility des Jeunes Conducteurs

Le coût des indemnités kilométriques pour les 6 sites actuellement connus serait d'environ 3420 € si le responsable du GT assure la coordination de la retransmission à chaque événement. Avec 3 coordinateurs (membres GT) supplémentaires (situés respectivement près de Nantes, près de Dunkerque et près de Grenoble), ces frais pourraient être réduits à environ 720 € (moyennant la disponibilité des personnes

présentées aux dates de ces événements). Reste bien sûr à trouver des occasions pour transférer l'équipement, à moindre frais, d'un coordinateur à un autre.

## Remplacement de la Charte de déontologie par le code de bonne conduite



Les disciplines gérées par la C.N.E.A.C représentent l'activité sportive canine et humaine par excellence pratiquée par des personnes de tous âges dans un cadre associatif, amical et compétitif.

Pour pratiquer les disciplines gérées par la CNEAC, il faut être titulaire d'une licence délivrée par la Société Centrale Canine via la commission Nationale d'Education et d'Activités Cynophiles.

La demande en est formulée par imprimé dument rempli et remis avec les pièces exigées au président du club d'éducation et d'utilisation auprès duquel vous êtes adhérent. Le postulant s'engage à respecter les règlements généraux de la cynophilie française, de la Fédération Cynologique internationale et les règlements particuliers de la CNEAC.

En outre, ceux qui pratiquent ces disciplines s'engagent à respecter les principes suivants:

- Respect des règles de la discipline pratiquée.
- Respect du Juge, des autres participants (acteurs ou spectateurs).
- Respect des chiens.
- Interdiction d'user de produits dopants
- Respect de l'aspect festif de la manifestation
- Tempérance et sobriété sur tous les plans.

Tout participant à une manifestation canine, auteur d'une infraction aux règlements généraux de la cynophilie et/ou aux règlements particuliers de la CNEAC pourra être traduit devant la CNEAC qui procédera à une instruction avant de transmettre le dossier au Conseil de discipline de la Société Centrale Canine.

En cas de faute particulièrement grave et/ou violence la CNEAC pourra invalider la licence jusqu'à la décision du Conseil de discipline de la Société Centrale Canine.

# COMPTE RENDU D'ACTIVITE DES G.T. 2014

**COMPTE RENDUS D'ACTIVITE**  
**Groupe de travail Obérythmée**  
**Responsable Annie DUCHEMIN**  
**Compte rendu d'activité 3<sup>ème</sup> trimestre 2014**

## 1) Statistiques concours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2014 (Tableau des statistiques en pièce jointe)

### 2) Championnat du Monde 2014

C'est Du 4 au 8 aout que c'est déroulé le Championnat du Monde FREESTYLE et HEELWORK TO MUSIC individuel et par Equipe à HELSINKI

9 Pays participent : Belgique, Suède, Norvège, Finlande, Danemark, Russie, Suisse, République Tchèque, et France,

La compétition débute le mercredi par le HTM

26 participants dont seuls les 10 meilleurs pointages accéderont à la finale

L'équipe HTM composée de 3 participantes représentait la France :

ALEXANDRA CREUSOT et D' HENDI OD DUPIKU (border collie)

ANNE METTE RETVICK et V 'SAMBI DE L ENCLOS DU ROYAUME DE STANE (Berger de Beauce)

CORINNE MEDAUER ET VULCAIN DU DOMAINE DE JOLEA (border collie)

#### **Mercredi 6 Aout:**

Compétition HTM et finale des 10 meilleurs pointages .Nous passons en 3<sup>e</sup> position avec Alexandra et D' hendi , 11<sup>e</sup> position avec Anne Mette et V Sambi et 17<sup>e</sup> position pour Corinne et Vulcain

L'équipe de France a été à la hauteur de l'évènement, avec un excellent mental aussi bien pour les maitres que pour les chiens ;

Notre plus jeune équipe qui passait en 3 c'est montrée brillante, D'hendie (2 ans) posée, à l'écoute et maitresse en osmose font un très bon pointage, elle prend la 5<sup>e</sup> place et se qualifie pour la finale.

Pour notre deuxième équipe, Anne Mette et V sambi notre beauceronne, la chorée fluide et pleine d'émotion a été bien appréciée des Juges également, elle prend la 7<sup>e</sup> place et se qualifie pour la finale

Notre troisième équipe Corinne et Vulcain a déroulé sa chorée avec passion, mais le pointage ne leur permettra pas d'accéder à la finale, elle prend la 19<sup>e</sup> place.

Les 10 meilleures équipes vont présenter à nouveau leur chorée et le cumul des 2 passages donnera le podium avec un changement de Juges.

Les pays finalistes sont la Russie, la Norvège , le Danemark , la République Tchèque , la Suède et la France

Résultats en HTM

PAR EQUIPE :

1 Russie, 2 Suède, 3 Danemark, 4 France

INDIVIDUEL : 1 Danemark, 2 Norvège, 3 Russie ,4 Russie, 5 France avec Alexandra et D' hendi, 6 Russie, 7 France avec Anne mette et V'sambi,8 Danemark, 9 Suède 10 République Tchèque

#### **Jeudi 7 Aout**

Compétition Freestyle et finale des 10 meilleurs pointages.

Une pensée pour Roger, Cookie et Brigitte BUONOCORE qui n'ont pas pu faire le déplacement.

Podium Freestyle : 1 Russie 2 Suisse 3 Russie



Les Juges qui ont eu la tâche de départager les concurrents étaient Laura JALLI (Finlande), Frida BINETTE (Suède), Kath HARMAN (Grande Bretagne), Helle LARSSSEN (Danemark), Henra MERIHARJU (Finlande) et Lesle NEVILLE (Grande Bretagne)

Un grand merci à la Société Centrale Canine, la CNEAC et son président Mr Jean Claude METANS, de nous avoir permis de participer à cette fabuleuse aventure. Un grand merci également au Kennel Club Finlandais d'avoir organisé cette manifestation et à tous les acteurs bénévoles et compétiteurs de ce championnat du monde, sans oublier nos supporters.

### 3) Stages de formation de Juges :

Intervenantes : Annie DUCHEMIN Sandra LEPRETRE

30 et 31 aout Arnas Théorie et pratique

Présentation d'une chorée, jugement parallèle du concours, les différents postes, intervention orale ; l'organisation d'un concours

## Groupe de travail Informatique – Licences

Responsable Jean-Denis DEVINS

Compte rendu activité 2<sup>ème</sup> semestre 2014

### Progesco - Agility

- 1 Performance : nouvelle charte graphique, indicateurs de pointages, nouveau classement 5 meilleurs GPF.
- 2 Calendrier en ligne (phase 1)
- 3 Progesco trophée par équipe : développement et test à Armbouts Cappel
- 4 Progesco concours spécial débutants : développement et test
- 5 Progesco championnat de France des jeunes : nouvelle version apurée, à tester

### Progesco – Obérythmée GPF

- 1 Modifications suite au GPF 2013 (Impression des résultats par niveau, édition des liasses par niveau, édition liste des concurrents sans numéro de dossard)
- 2 Intégration de l'édition des ordres de passages en alternés free/html
- 3 Adaptation graphique
- 4 Création d'un fichier d'auto-installation avec gestion des mises à jour

### Progesco – Obérythmée

- 1 Adaptation graphique
- 2 Modification pour édition liste des concurrents sans numéro de dossard
- 3 Intégration du rapport de jugement (version imprimable et version PDF modifiable) (validation au gpf 2014)
- 4 Statistiques Obérythmée : Corrections de bugs

### Progesco - Flyball

- 1 Adaptation graphique
- 2 Corrections de bugs

### Licences

- 1 Amélioration de l'ergonomie de l'outil de saisie des demandes
- 2 Adaptation de l'outil aux spécificités de la CNEAC
- 3 Tests de l'outil

**Groupe de travail Handis**  
**Responsable Jacky BLANC**  
**Compte rendu activité 3<sup>ème</sup> trimestre 2014**

**La Para Agility World Cup (PAWC) 2014:**

Avec 9 concurrentes et 11 chiens la France était particulièrement bien représentée pour cette compétition internationale.



Le premier jour de la compétition a été favorable au groupe 5 avec une première place pour Marie MARQUISE et Flash FLY et une deuxième place pour Isabelle KERFURIC et Dolce VITA .

Le deuxième jour sur le jumping, c'est Amélie DUTREY-PUYMIRAUD et Fayza qui sont à l'honneur avec une deuxième place.

Parcours serré pour le dernier Agility qui redessine le classement final pour tous les groupes ménageant le suspense pour les podiums au cumul.

Au classement final, Chrystelle BELLARD et sa Schipperke A'Belle du Domaine des Cytises monte sur la troisième place du podium du groupe 5. Madame Chantal CHARRON et son chien Béberrt termine 4<sup>ème</sup>.

C\_R réunion CNEAC



**Isabelle KERFURIC, membre du GTH et capitaine de l'équipe représentant la France à la PAWC nous fait un compte rendu détaillé de la compétition.**

Cette année les PAWC, correspondant au Championnat du Monde Handi Agility, ont eu lieu du 04 au 07 septembre 2014 à Voghera, en Italie, au sud de Milan.

Le lieu était un grand centre équestre nommé le Cowboy Guest Ranch.

C'est dans un décor entièrement western que nous avons été accueillis.



Les infrastructures étaient intéressantes. Grand manège couvert au sol de sable damé pour la compétition, 2 points de restaurations, vastes tables afin de se restaurer à l'ombre, un manège couvert très pratique avec des obstacles pour l'échauffement.

Un beau soleil et une chaleur allant crescendo jusqu'à devenir étouffante le dernier jour.

Donc au premier abord un sentiment positif. Ensuite nous avons déchanté face à une organisation moins cadrée que d'habitude. Un ordre de passage à la dernière minute avec beaucoup d'erreurs de catégories avec les chiens Small, Médiums et Vétérans qui sont obligatoires cette année. Auparavant les chiens à partir de 7 ans étaient en vétérans à la demande des maîtres et assez peu de concurrents le faisaient.

Donc à présent les sauts sont aux hauteurs suivantes :

Small : 25 cm Vétérans : 15 cm

Medium : 35 cm Vétérans : 25 cm

Large : 55 cm Vétérans : 35 cm

Les ordres de passages étaient donc déterminés des Smalls Vétérans aux Grandes pour les catégories de handicap de 1 à 6 sauf la catégorie 5 qui passait en dernier car le parcours compte moins d'obstacles puisque c'est la catégorie la moins rapide.

A noter dans l'organisation des PAWC que contrairement à d'habitude où chaque concurrent reçoit un fascicule de présentation de tous les concurrents, des documents concernant la ville et l'organisation ainsi qu'un cadeau, il n'y avait rien qu'une photocopie des concurrents par équipe.

Personnellement je ne trouve pas cela très choquant car c'est un luxe coûteux, pour moi l'essentiel est humain et dieu sait que les Italiens étaient charmants et souriants. Par contre dans notre équipe plusieurs personnes étaient courroucées et ont confondu ce manque d'organisation des Italiens avec l'organisation de notre association et me l'ont reproché après leur retour en France.

13 pays participaient à ces PAWC (Espagne, Grèce et Slovaquie en IMCA seulement) répartis ainsi :

PAYS	CONCURRENTS	Chiens	G 1	G 2	G 3	G 4	G 5	G 6
 AUTRICHE	3	3					3	
 BELGIQUE	3	3	1			1		1
 CANADA	1	1					1	
 REP. TCHEQUE	3	5		1	1			1
 DANEMARK	2	2	1					
 FINLANDE	2	4			2			
 FRANCE	9	11	2			1	9	
 ALLEMAGNE	11	16		1	6	2	2	
 HONGRIE	3	3	1	1			1	
 ITALIE	5	6			2			3
 PAYS BAS	10	11	1	1	1	4		3
 SUISSE	7	9	5+ 1				1+ 1	
 ROYAUME UNI	5	10	1		1	2	1	

C.R. réunion CNEAC du 28/10/2014 approuvé SCC

TOTAL 81 équipes concurrent/chien (1 concurrent peut passer avec plusieurs chiens)  
 16 dans le GROUPE 1 (fauteuil roulant électrique)  
 3 dans le GROUPE 2 (fauteuil roulant manuel)  
 18 dans le GROUPE 3 (légère difficulté au déplacement)  
 14 dans le GROUPE 4 (difficulté moyenne au déplacement)  
 19 dans le GROUPE 5 (forte difficulté au déplacement)  
 11 dans le GROUPE 6 (handicap visuel)

0 dans le GROUPE 7 (handicap mental)

Les juges étaient l'italien Jean-Pierre CAVICCHIOLI le vendredi, l'anglais Marc SAUNDERS le samedi et le Hongrois Arpad TOHT le dimanche.

Chaque concurrente a reçu au GPF un fascicule GUIDE DES PAWC personnalisé établi par Chrystelle avec toutes les informations administratives nécessaires ainsi que le règlement des PAWC, les adresses utiles et toutes les informations rassemblées par l'association depuis 4 années de participation au PAWC. L'essentiel est là, 1 médaille d'or pour Marie, 2 médailles d'argent pour Amélie et moi, et surtout la troisième place de Chrystelle au classement final.

Je suis satisfaite de ce résultat et reprendrais ce rôle de Capitaine volontiers l'année prochaine en Autriche mais avec un peu plus de fermeté afin d'éviter quelques enfantillages mal à propos afin que l'énergie gaspillée soit mise au profit de la compétition. C'est comme ça qu'on obtient des médailles. Il faudra également une toise officielle pour les chiens en A et B.

Mon projet pour l'année prochaine est de joindre à l'équipe un handicapé mental David Van Wienendaele qui avec sa chienne Gabi travaille fort bien. C'est devenu un grand projet de vie pour lui et il travaille d'arrache-pied pour être au niveau. La France sera grandie par ce challenge car le handicap mental mérite d'être soutenu, d'ailleurs ce projet intéresse beaucoup de personnes.

La page facebook ENSEMBLE TOUJOURS AU DEPART a réuni jusqu'à 10300 personnes qui ont suivi les PAWC. Plusieurs d'entre nous ont été très sollicitées par la presse, la radio, reportage.

Nous tenons à remercier la CNEAC et spécialement Mr Métans pour la confiance que vous nous avez accordée en nous octroyant l'honneur d'être l'Equipe de France Handi Agility.

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont soutenues au cours de cette nouvelle aventure et vous donnons rendez-vous l'année prochaine en Autriche du 27 au 30 août 2015 à TRAUN près de LINZ, ENSEMBLE TOUJOURS AU DEPART.

### **Groupe de travail Grands Evénements Responsable Arlette CATTOEN Compte rendu activités 1<sup>er</sup> semestre 2014**

Mr Serge DAMON ne fait plus partie du GT Grands Evénements suite à ses propos diffamatoires envers le président de la CNEAC.

Pour l'agility la finale du Trophée par équipes s'est déroulée le week-end des 8 et 9 août 2014 à Armbouts Cappel. Malgré les conditions météo du dimanche cette finale a pu se dérouler dans des conditions satisfaisantes.

Les Grand Prix de France d'attelage, du Cross canin et de Flyball ont eu lieu en septembre et octobre (voir compte rendu dans les GT respectifs) reste à venir le même week-end, le championnat de France des Jeunes et le GPF d'obéymée (24 /25 octobre)

### **Groupe de travail Flyball Responsable Serge RAFIN Compte rendu activités 1<sup>er</sup> semestre 2014**

#### **Compte-rendu de la FINALE G.P.F. Flyball 2014 :**

8<sup>ème</sup> Finale du Grand Prix de France de Flyball de la S.C.C

Belle manifestation ce dimanche 5 Octobre 2014 à ELNE (66) où se déroulait la 8<sup>ème</sup> Finale du Grand Prix de France de Flyball de la S.C.C.

Dès le samedi, le club « Education Canine & Agility du Roussillon » et ses abords étaient animés par les organisateurs mettant une dernière touche à la préparation de la compétition, mais aussi par les Flyballeurs arrivés sur les lieux et venus prendre connaissance du site réservé à cette finale. Profitant de l'occasion, Serge RAFIN, responsable du G.T. Flyball, a pu ouvrir la discussion avec les compétiteurs et les responsables régionaux présents afin de faire évoluer la discipline. Ce sont donc une quarantaine de personnes qui ont débattu sur l'avenir du Flyball.

Le Dimanche, après les pluies torrentielles de la nuit passée, c'est une température un peu fraîche mais agréable qui a vu l'ouverture de cette huitième Finale du Grand Prix de France Flyball de la S.C.C. Parmi les « officiels » : Alain GARRIGUES, Président du Club organisateur, Jean-Claude MERCHIE, C.T.R. de la région « Languedoc-Roussillon », Jacqueline GARRIGUES, Présidente de la C.R.E.A.C « Languedoc-Roussillon » et Serge RAFIN, Responsable du G.T. Flyball. Le juge chargé d'officialier sur cette finale était Eric COURANT, venu de la région « Quercy-Rouergue ». Il a su avec sa gentillesse, mais aussi avec ses compétences, faire que ce G.P.F. soit jugé avec justesse et dans le respect des compétiteurs.

Didier STENGEL venu d'Alsace avec un matériel de chronométrage « on ne peut plus performant » permettant un confort dans la compétition, tant au juge, aux compétiteurs et à leurs « coachs » qu'aux spectateurs eux-mêmes qui pouvaient suivre sur écran, entre autres, le temps d'écoulement entre le « top départ » et le passage du premier chien sur la ligne, le temps de croisement entre le chien sortant du parcours et celui y entrant, le temps de parcours de chaque chien ainsi que le temps total de l'équipe. Ce genre de matériel semble indispensable à une telle compétition où les écarts de temps se mesurent au centième de seconde.

Après une compétition sans merci entre les différentes équipes présentes, trop peu nombreuses à mon avis, mais toutes remplies d'un esprit de convivialité, de sportivité, d'entraide et d'amitié telles, que nous avons pu applaudir des vainqueurs méritants. Venu nous rejoindre dans la matinée et attentif à cette rencontre de Flyball, Monsieur Bernard ROUSSET, Président de la Société Canine « Languedoc-Roussillon » et administrateur de la S.C.C. s'est joint aux organisateurs pour participer à la remise des récompenses.

Un grand bravo et un grand merci à tous les acteurs de cette 8ème. Édition du G.P.F. Flyball 2014. Un grand bravo à tous ces Flyballeurs qui ont su faire vibrer les spectateurs.

Vous pourrez retrouver les résultats de cette belle finale en allant sur le site de la C.N.E.A.C.

Le Grand Prix de France Flyball 2014 de la S.C.C. est terminé, il nous faut maintenant penser au G.P.F. Flyball 2015.

### **Groupe de travail Formation**

**Responsable Alexandre BALZER**

**Compte rendu activités 3<sup>ème</sup> Trimestre 2014**

Le groupe de travail vient de mettre en place l'ensemble de diaporamas C.N.E.A.C. Les dernières modifications sont en cours suite aux premières impressions et retours des formateurs les ayant utilisés. Par ailleurs, le 17-18 octobre s'est déroulée une réunion d'échanges entre les formateurs disponibles et le GT à la Centrale. Merci à ceux qui ont pu se libérer... un autre week-end pourra être mis en place si nécessaire.

Le GT se félicite de la bonne ambiance de travail avec tous les formateurs et demande de bien lui remonter toutes les modifications nécessaires si besoin dans les diaporamas.

**Groupe de travail Frisbee**  
**Responsable Alexandre BALZER**

Les formations en initiation et perfectionnement de frisbee se poursuivent. Il est rappelé que le cout de déplacement du formateur et de son éventuel hébergement sont pris en charge par notre partenaire Dog Show. Tous les clubs désirant mettre en place une journée d'initiation au frisbee peuvent contacter Mme Annie VEYRIER, membre du GT frisbee en charge des formations.

**Groupe de travail Education \* Ecole du Chiot**  
**Responsable Corinne MARTIN**

**Groupe de travail Chiens Visiteurs**  
**Responsable Eric TRIVELLIN**  
**Compte rendu activité**

**Stages déjà réalisés :**

<b>Dates</b>	<b>Région</b>	<b>Ville</b>	<b>Formateur</b>
25 et 26 janvier	Quercy Rouergue Pyrénées	Rodez	Michèle PLANA
25 et 26 janvier	Saint Hubert du Nord	Mapad de Rieulay	Pascale LESTAEVEL
27 et 28 janvier	Basse-Normandie	Mortagne au Perche	Eric TRIVELLIN
8 et 9 février	Centre	Saint Eloy de Gy	Bertrand MOUSSOURS
1 et 2 mars	Landes	Saint Paul les Dax	Philippe BLANC
08 et 09 mars	Haut-Rhin	Altkirch	Eric TRIVELLIN
15 et 16 mars	Auvergne	Arpajon sur Cère	Michele PLANA
22 et 23 mars	Champagne Ardennes	Châlons en Champagne	Eric TRIVELLIN
22 et 23 mars	Midi Côte d'Azur	Saint Saturnin Les Avignon	André MARTIN
29 et 30 mars	Limousin	Chénérailles	Bertrand MOUSSOURS
26 et 27 avril	Gironde	Saint Medard en Jalles	Anne-Marie DAVID
24 et 25 mai	Saint Hubert du Nord	Mapad de Rieulay	Pascale LESTAEVEL
31 mai et 01 juin	Haute Normandie	Le Havre	Anne-Marie DAVID
7 et 8 juin	Rhône-Alpes	Villarlurin	Eric TRIVELLIN
14 et 15 juin	Eure	Saint Germain sur Avre	Sylvie CLENET
21 et 22 juin	Rhône-Alpes	Bourg en Bresse	Eric TRIVELLIN
28 et 29 juin	Landes	Biscarosse	Philippe BLANC

19 et 20 juillet	Ile de France	Aulnay sous Bois	Alexandra CREUSOT
20 et 21 septembre	Pyrénées Gascogne	Levignac	Michèle PLANA
27 et 28 septembre	Poitou Charantes	Cognac	Bertrand MOUSSOURS
27 et 28 septembre	Nord Picardie	Glisy	Pascale LESTAEVEL
04 et 05 octobre	Lot-et-Garonne	Villeneuve sur Lot	Philippe BLANC
11 et 12 octobre	Rhône Alpes	Serrières en Chautagne	Eric TRIVELLIN
11 et 12 octobre	Quercy Rouergue Pyrénées	Saint-Juery	Michèle PLANA
25 et 26 octobre	Haut-Rhin	Habsheim	Eric TRIVELLIN
<b>Total</b>	<b>25 stages</b>		

### Stages actuellement programmés:

Dates	Région	Ville	Formateur
22 et 23 Novembre	Poitou Charentes	Rigné	Sylvie CLENET
22 et 23 Novembre	Bretagne	Priziac	Anne-Marie DAVID
22 et 23 Novembre	Lorraine	Pont à Mousson	Eric TRIVELLIN
6 et 7 décembre	Centre	Saint Brisson sur Loire	Sylvie CLENET
<b>Total</b>	<b>4 stages</b>		

Nous avons donc dépassé le nombre de stages de l'année 2013.

### INFOS A LA COMMISSION

Le Club d'Utilisation de Moëlan (affilié à la Société Canine Bretonne) organise un stage « Chiens Visiteurs », animé par un de nos anciens formateurs, concurrent à celui de la CNEAC, qui lui sera organisé par la SCB trois semaines plus tard...

Copie du mail envoyé par ce club :

Subject: TR: Formation "Chien Visiteur"

De : Club d'utilisation de Moëlan Club d'utilisation de Moëlan

[<mailto:clubdutilisationdemoelan@yahoo.fr>]

Envoyé : jeudi 2 octobre 2014 14:18

À : TREGUEUX SPORT CANIN

Objet : Formation "Chien Visiteur"



Bonjour à tous !

Le Club d'Utilisation de Moëlan fait venir un formateur indépendant pour un week-end de stage de :  
Formation au "Chien Visiteur"

Le week-end du 1er & 2 novembre 2014 (8h30/17h)

Le formateur sera Monsieur Philippe SARELOT.

Pour voir ses références allez faire un tour sur son site internet :

[www.educanis72.fr](http://www.educanis72.fr)

L'attestation du suivi de la formation ainsi que les feuilles d'évaluation de votre chien seront la garantie qui vous permettra d'intervenir dans les EHPAD avec votre chien.

Un "Diplôme d'Honneur" vous sera également remis à la fin de la formation.

Pour ceux qui sont intéressés, vous pouvez vous renseigner par mail

([clubdutilisationdemoelan@yahoo.fr](mailto:clubdutilisationdemoelan@yahoo.fr))

Le stage concernera 15 chiens maximum (inscriptions dans l'ordre d'arrivée des demandes).

Son tarif est de 60 euros pour le week-end de formation, repas non compris.

Conditions : avoir un chien de plus d'1 an "éduqué" ayant le CSAU (Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation) OU pouvant justifier d'une année de cours d'éducation dans un club canin.

Possibilité de réserver les repas du samedi midi et du dimanche midi (repas chauds).

Merci d'en parler à vos adhérents.

Bonne fin de semaine à tous,

Gaëlle Rovarc'h, secrétaire du Club d'Utilisation de Moëlan.

Notre Déléguée Régionale et Formatrice CNEAC, madame Anne-Marie DAVID a, en réponse, adressé le courrier suivant, après que nous en avons discuté :

C\_R réunion CNEAC du 28/10/2014 approuvé SCC

Anne-Marie DAVID  
Déléguée Chien Visiteur Bretagne  
Formatrice CNEAC

Flocœur, le 10 octobre 2014

à

Mesdames et messieurs, CTRet membres du groupe de travail de la CEARB,

Mesdames et Messieurs les président(e)s de clubs, CURet CEARB,

Mesdames et messieurs les responsables d'actions chien visiteur des clubs de la SCB,

Le but de ce courrier est de vous informer qu'un stage Chien Visiteur dissident est organisé par un club de notre régionale, 3 semaines avant celui de la CEARB.

Ceci mérite donc une mise au point et un éclairage.

Les stages Chiens Visiteurs de la CNEAC sont exclusivement organisés par la régionale ; une demande d'accord, une validation avec un numéro d'enregistrement du stage, un formateur référencé, un dossier complet sont demandés, et tout cela suivant un cahier des charges d'organisation rigoureuse et donc une lisibilité pour tous, tout ceci étant acté. Cette façon de faire est obligatoire pour la clarté de toute la ligne d'action.

Le chien, grâce à sa formation et sa présence régulière dans les clubs, sa fiche vétérinaire, sa validation, les éducateurs, les demandes de licence dont le ou la présidente est responsable, la convention, le protocole, les assurances, tous ces filtres de sécurité sont garants de la bonne gestion d'une action C.V.

Oui, l'organisation et le suivi sont une contrainte peut être, mais le gage de sérieux et la traçabilité n'existera plus si nous acceptons qu'un club fasse différemment sous couvert de sa liberté. Qui en sera responsable ? Et qui en seront les victimes ?

Un stage CHIEN VISTEUR est organisé par la CEARB le 22 et 23 novembre 2014 à Priziac, dans le Morbihan.

Je vous engage vivement à en informer vos adhérents à faire le bon choix car l'action C.V. est trop sérieuse dans nos actes et nos responsabilités pour que nous acceptions qu'elle soit galvaudée par des électrons libres qui nuiraient à la sécurité et à la confiance des personnes vulnérables à qui nous nous adressons.

Merci de votre attention, je reste à votre disposition pour tous renseignements.

Anne Marie DAVID



Un courrier complémentaire est adressé à M. Le Pennec et aux instances de la SCB

**Groupe de travail Cross-Canin**  
**Responsable Alain VELAY**  
**Compte rendu d'activité 3<sup>ème</sup> trimestre 2014**

**1. GPF Cani-cross à SENLIS les 27 et 28 septembre :**

Avec 250 participants issus de plusieurs Fédérations, ce 3<sup>o</sup> GPF a été une belle réussite tant sur le plan de l'organisation que sur le plan sportif.

**2. Convention (réciprocité licences):**

La FFPTC (Fédération Française de Pulka et Traîneaux à Chiens) a signé la convention lors du GPF à Senlis.

La signature avec la FSLC est différée afin de permettre de trouver une solution pérenne en ce qui concerne l'assurance accident attachée aux licences d'une Fédérations lorsque ses licenciés participent à une autre organisation.

Le GPF a été l'occasion de rencontrer et d'échanger avec Véronique AUDEJEAN Présidente de la FLSC.

Les échanges autour de la discipline ont été amicaux et constructifs.

**3. GPF 2015 :**

Appel à candidature envoyé aux clubs via les CTRs, en attente de proposition

**Groupe de travail Chiens d'Attelage**  
**Responsable Gilles AYMARD**  
**Compte rendu activités**

**Compte Rendu du GPF 2014 à Huisseau sur Cosson :**

-Ce 2<sup>ème</sup> GPF a été organisé par le Club ACRPC d'Huisseau sur Cosson (Centre).

- Convention reportage photographique 2014 signé avec Photo Express : Sans en prévenir le Président du Club ACRPC qui avait mis un stand à disposition personne ne s'est présenté ni le samedi ni le dimanche. Même problème pour le reportage, la personne pressentie et contactée n'est pas venue au GPF. Nous nous sommes organisés avec le Club et les Participants pour le reportage et les photos, une vidéo de qualité de la Nouvelle République présentant la discipline a été faite avec une interview de Maxime RENOUE (ACRPC) et mise sur notre site Magazine CNEAC.

A l'occasion de ce GPF, 3 réunions de travail se sont tenues :

- Une réunion de 4 Examineurs a été organisée sous la Présidence de notre Secrétaire National René RAUWEL. J'ai présenté le futur règlement 2015 avec la création de 2 Classes de concours, l'étude en cours sur les pénalités par obstacle, le nouveau programme de Saisie ProgAttel intégrant la classe 2, le compte rendu de la réunion du Comité de la CNEAC des 09 et 10 Août 2014.

- Pour la 1<sup>ère</sup> fois, une réunion de 6 Délégués Régionaux Attelage présents lors de cette manifestation, a été organisée pour leur présenter le compte rendu du Comité d'Août 2014 afin qu'ils en diffusent l'information dans leur région.

- Une réunion du Groupe de Travail pour préparer les fiches individuelles des obstacles mentionnant leurs dimensions et les pénalités à appliquer, ainsi qu'une fiche générale des pénalités s'appliquant à tous les obstacles.

- A cette occasion, j'ai pu présenter le Samedi à notre Secrétaire la reconnaissance de l'épreuve de Régularité. Il a pu suivre un concurrent sur tout le parcours en phase réelle de concours l'après-midi.

## **Groupe de travail INTERNET**

### **Responsable (intérim): David POWELL**

### **Compte rendu depuis Juin 2014**

#### **B- Compte rendu activités depuis juin 2014**

##### **1) Mise en place et gestion d'une nouvelle page Facebook :**

- 1178 mentions "J'aime" (au 10 octobre 2014)
- moyenne de 61 visites/jour
- dans la période 13 juillet – 10 octobre 2014 :
  - o top 3 des publications par nombre de vues (portée) :
    - 5650 : "Test du concours spécial débutants"
    - 5310 : "La finale du trophée par équipe sera retransmise..."
    - 4402 : "Les résultats de la finale du trophée..."
  - o top 3 des publications les plus aimées, commentées et partagées :
    - 368 : "Équipe de France d'Agility 2014 – les photos de groupe"
    - 359 : "Affiche du Grand Prix de France d'Obérythmée"
    - 337 : "Test du concours spécial débutants"

La page Facebook permet aux utilisateurs de poser directement des questions à la CNEAC, soit par messages privés, soit par publications ou commentaires publics. Dans la mesure du possible, ces questions sont transmises au responsable pertinent qui peut répondre (ou choisir de ne pas le faire). En général, la réactivité par rapport aux questions est fortement appréciée. Cependant, il n'est pas possible d'apporter une réponse immédiate à toutes les questions posées. Cela est particulièrement vrai pour les questions à caractère polémique ou pour lesquelles la réponse a déjà été donnée.

##### **2) Retransmission vidéo**

La CNEAC s'est dotée de moyens de retransmission vidéo (étude technique effectuée par JP. Demetri) : une caméra Canon XA20, encodeur vidéo Livestream, trépied Manfrotto. Cet équipement a été réceptionné par le GT la veille du Grand Prix de France d'Agility aux Sorinières. Une première expérimentation de retransmission a été effectuée lors de cette même finale et a rencontré un vif succès auprès des utilisateurs. Les cameramen pour cette occasion étaient David POWELL et Nicolas RENAUD.

La finale du trophée d'agility par équipes à Armsbout-Cappel a été l'occasion d'une première retransmission de l'ensemble d'un grand événement en grandeur réelle. Un programme des retransmissions a été établi avant l'événement afin de couvrir au moins une fois chaque catégorie et chaque épreuve. Les passages des meilleures équipes de chaque catégorie ont pu être filmés intégralement, grâce à leur programmation "sans parallélisme" par le GTA. Le nombre d'internautes visionnant les retransmissions était d'environ 80 en moyenne avec des pics allant jusqu'à 140 environ. Les commentaires des utilisateurs étaient, dans leur très grande majorité, très enthousiastes. Les cameramen à cette occasion étaient des bénévoles de l'équipe d'organisation de la finale (Isabelle, Martial, Anne-Sophie et Frédéric) assistés de David POWELL. Il a été ainsi possible de constituer une équipe de 3 personnes par jour, permettant une rotation : 1 personne à la caméra, 1 personne au terminal de contrôle, 1 personne au repos, permettant de filmer en continu sans coupures. Le GT tient aussi à remercier les organisateurs

de cette finale d'avoir mis en place une estrade surélevée permettant une meilleure prise de vue (tant que la météo le permettait...).

La CNEAC dispose maintenant d'un abonnement Livestream payant (\$99/mois, soit 936€ par an) qui permet d'archiver les événements filmés de façon illimitée.

Plus récemment, les moyens de retransmission vidéo de la CNEAC ont été étoffés par l'acquisition d'un hotspot 4G non-simlocké (permettant de changer facilement de fournisseur de service 4G) et un abonnement 4G Bouygues sans engagement (16Go/mois pour 24€90, soit 298€80 par an) (auparavant, ce sont le hotspot et l'abonnement personnels du responsable du GT qui ont servi aux retransmissions).

Un mode d'emploi illustré des moyens de retransmission vidéo a été rédigé, en vue de la retransmission vidéo de la finale du GPF Obérythmée, qui sera gérée par Martial CLABAUX.

### 3) Création d'une photothèque

Le GT Internet reçoit de multiples photos prises lors des grands événements CNEAC. Auparavant, ces photos étaient diffusées au moyen du site "Blog Photos de la CNEAC". Ce travail antérieur (de JP. Demetri) était conséquent, mais a donné lieu à un site peu amène à l'extension et à la mise à jour. Le GT Internet a donc décidé de remplacer cet ancien site par une "photothèque" réalisée à l'aide du service gratuit offert par Flickr (Yahoo). Flickr met gratuitement à disposition un volume de stockage de 1 téraoctet. Actuellement, la photothèque comporte plus de 36000 photos (dont environ 28000 pour la seule année 2014, et environ 8000 photos des années précédentes récupérées de l'ancien Blog Photos). L'ensemble occupe seulement 2,19% de l'espace de stockage disponible. Les photos sont organisées en albums (datés), regroupés en classeurs (par exemple, d'un grand événement), regroupés en classeurs annuels.

Pour contribuer à la photothèque, quelques règles simples doivent être respectées :

- photos de taille maximum 1000 à 2000 pixels sur leur dimension la plus longue ;
- photos classées en dossiers ayant un sens (exemple "catégorie A") et ayant un nom adéquat, commençant par AAAAMMJJ où AAAA, MM et JJ sont l'année, le mois et le jour de la prise des photos ;
- envoi au GT Internet par un service de transfert/partage de fichiers (ex. Dropbox) ou par clé USB -- n'envoyez pas les photos en pièces attachées à un mail !

### 4) Réflexion sur la suite du Site Magazine

La SCC a en projet la mise en place d'un portail communautaire développé sous Drupal qui regrouperait, sous une charte graphique et éditoriale commune, un ensemble de sites et de mini-sites pour les différentes commissions de la SCC, les clubs de race, les éleveurs, les canines régionales... Il pourrait y avoir aussi des mini-sites dédiés à des disciplines spécifiques (ring, agility...). Un des enjeux annoncés est de consolider le trafic internet généré par les différentes composantes de la « Galaxie SCC » sur un même domaine internet, ce qui permettrait, entre autres, d'améliorer le référencement de la SCC sur les moteurs de recherche. Un autre enjeu est d'éviter les redondances d'information inutiles et les incohérences qu'elles engendrent.

MM. MÉTANS et POWELL ont participé à un atelier de réflexion (SCC, 27 août 2014) dont l'objectif était de recenser les besoins des différentes commissions en termes de contenu, de documents, d'annuaires et d'accès privatifs. Lors de cet atelier, le GT internet demande que ce nouveau développement suive au maximum les normes internet (flux RSS, iCalendar...) afin de maximiser les possibilités d'interaction avec d'autres outils. Elle demande aussi que l'on tienne explicitement compte des interactions avec les réseaux sociaux. La SCC propose de réaliser un calendrier général des

manifestations de toutes ses disciplines. Une synthèse des besoins de la CNEAC au niveau calendrier des concours a été établie en collaboration avec Jean-Denis DEVINS.

Les GT Informatique et Internet sont assez dubitatifs quant au bien-fondé d'un outil calendrier à tout faire, tant les disciplines de la SCC sont multiples et variées. Le GT Internet conseille plutôt la réalisation d'outils indépendants de gestion de calendriers, mais pouvant générer automatiquement des informations pouvant être exploitées par un calendrier général (flux iCalendar).

**C\_R réunion CNEAC du 28/10/2014 approuvé SCC**